

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 53

11 janvier 2011

SOMMAIRE

Amethyste Investissements Immobiliers S.A.	2505	Fidelity International Real Estate Fund Company 8	2540
Ariège Holding S.A.	2498	Frontier Rare Earths Limited	2516
ASW Investments 1 S.à r.l.	2498	Keyrights International Holding S.A.	2544
Azurestia S.à r.l.	2501	Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C.	2509
Banaudi International Holding S.A.	2500	Maghreb Invest Luxembourg S.A.	2504
Bareli Invest S.A.	2500	Marianne 2000 S.à r.l.	2509
BHPE S.à r.l.	2501	MARKTINVEST Real Estate Advisory Group S.A.	2509
BL Holdings S.à r.l.	2501	Marshall Investments S.A.	2543
BMP	2504	Martin Weber S.à r.l.	2510
Caduceus Investment S.A.	2504	May Estate S.A.	2510
Champ Cargosystems S.A.	2505	Mayo Holding S.à r.l.	2510
CHERRY Luxembourg S.A.	2505	Mega-Car S.A.	2510
European Public Infrastructure Managers - EPIM	2514	Microtron Luxembourg S.à r.l.	2543
European Services and Equipment S.à r.l.	2514	Miso Holding S.A.	2511
Fairmont Multifamily S.A.	2511	Mitezza S.A.	2510
F&G Consulting GmbH	2514	Moab S.A.	2511
Fidelity International Real Estate Fund Company 1	2515	MOF III Investments S. à r.l.	2511
Fidelity International Real Estate Fund Company 10	2515	Promo-Markt S.A.	2541
Fidelity International Real Estate Fund Company 11	2515	Qesse SA	2541
Fidelity International Real Estate Fund Company 13	2515	Qesse SA	2541
Fidelity International Real Estate Fund Company 14	2515	Rabotech S.A.	2541
Fidelity International Real Estate Fund Company 4	2516	Realvest AG	2541
Fidelity International Real Estate Fund Company 5	2516	Relaxation 2000	2542
Fidelity International Real Estate Fund Company 6	2516	Renu Holding S.A.	2511
Fidelity International Real Estate Fund Company 7	2516	Renu SPF S.A.	2511
		Retrouvilles Sàrl	2542
		Reumonservices S.à r.l.	2542
		Richars Real Properties S.A.	2542
		Richars Real Properties S.A.	2543
		Rupelzand International S.A.	2542
		SaarLux Solutions S. à r. l.	2543
		Seema II S.à r.l.	2540
		Seema II S.à r.l.	2543

Ariège Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.217.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 11 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010160185/16.

(100184722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

ASW Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 130.455.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "ASW Investments 1 S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg section B number 130.455, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on the 15 June 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 2018 of the 18 September 2007 and whose Articles of Incorporation were never modified.

There appeared

Radswell Limited, a limited company with registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated in the British Virgin Islands with company number 1382655 (the "sole Shareholder"), hereby represented by Mr Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
 2. Appointment of Radswell Limited, a company incorporated in the British Virgin Islands, whose registered office is situated at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
 5. Miscellaneous.
- III. The sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution:

The sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize septembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "ASW Investments 1 S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 7 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.455, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 2018 du 18 septembre 2007 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

A comparu

Radswell Limited, avec son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro B 1382655 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé. Ladite procuration, après signature par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 500 (cinq cent) actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Radswell Limited, avec son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur ("le Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

III. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de se nommer en tant que liquidateur ("le Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée ("la Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société. L'Actionnaire Unique renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40986. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010160187/120.

(100184946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Banaudi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Raymond AUDI / Freddie Charles BAZ

Administrateur-Délégué, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010160206/12.

(100184595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Bareli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.199.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 11 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010160207/16.

(100184720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

BHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.179.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 11 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010160219/16.

(100184718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

BL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.775.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.279.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 03 décembre 2010 les résolutions suivantes:

- La démission de Frank WValenta, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Johanna Van Oort, et de Wim Rits, gérants, est désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010160221/19.

(100185519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Azurestia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-8152 Bridel, 1, allée des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 157.054.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Thorsten OSSWALD, ingénieur civil, né le 17 septembre 1964 à Cologne (Allemagne), demeurant à F-57180 Terville, 10, rue Paul Cézanne.

2. Madame Sylvie RODRIGUES, employée, née le 2 novembre 1971 à Mâcon (France), demeurant à 1, allée des Sorbiers, L-8152 Bridel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la construction, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prestation de services liés à l'activité de conseil économique et d'ingénieur civil, ainsi que tous les travaux administratifs et de secrétariat y afférent.

La société a également pour objet le développement, l'achat, l'exploitation et la vente de tous droits intellectuels liés aux droits d'auteurs (informatiques et littéraires), brevets d'inventions, marques de fabrique ou de commerce et noms de domaine.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée sous la dénomination de Azurestia S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Kopstal.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les associés comparants se réfèrent au pacte d'associés qu'ils ont conclu le jour de la constitution, qui sera d'application.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites comme suit:

Monsieur Thorsten OSSWALD, prénommé	2.700 parts sociales
Madame Sylvie RODRIGUES, prénommée	<u>300 parts sociales</u>
Total:	3.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associée unique

1) La société est administrée par un (1) gérant nommé pour une durée indéterminée:

Madame Sylvie RODRIGUES, employée, née le 2 novembre 1971 à Mâcon (France), demeurant à 1, allée des Sorbiers, L-8152 Bridel;

2) L'adresse du siège social est fixée à L-8152 Bridel, 1, allée des Sorbiers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Osswald, S. Rodrigues et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52542. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160155/133.

(100184834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

BMP, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.909.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 11 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010160222/16.

(100184717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Caduceus Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.090.

Extrait des résolutions prise par le l'administrateur unique de la Société en date du 29 novembre 2010

En date du 29 novembre 2010, l'administrateur unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Thomas LANGER et Monsieur Michael LANGE de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Caduceus Investment S.A.

Signature

Référence de publication: 2010160233/15.

(100185360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Maghreb Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.166.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164802/10.

(100191144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 96.736.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société (le Conseil) qui s'est tenu à Luxembourg le 16 septembre 2010

Le Conseil a pris acte de la résiliation de M. Anders Jensen de son mandat de membre du comité exécutif de la Société avec effet immédiat.

Suite à cette résiliation, le comité exécutif de la Société est désormais composé de:

- M. John Johnston;
- Mme Susan Boulton;
- M. Arnaud Lambert; et
- M. Nicholas Xenocostas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010160248/18.

(100185119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires Tenue le 23 septembre 2010 au siège social

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat de commissaire aux comptes Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47.771 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- Les démissions de Madame Gina Germano et de Monsieur Marcel Klepfisch dans leur fonction d'administrateur sont acceptées avec effet le 14 mai 2010.

- La Société Marcel Klepfisch Sàrl, ayant pour représentant permanent Monsieur Marcel Klepfisch, né le 23 mars 1951 à Anvers, Belgique, ayant son siège social au 175, rue de la Combe Caude, 34090 Montpellier, France, Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier France, sous le numéro 520 768 821, est nommée comme administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Les mandats des administrateurs Monsieur Bernlohr Timothy, Monsieur Davis Eugène, Monsieur Gallinelli Luca, Monsieur Jacobsson Stefan et Monsieur Skarner Per sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour Cherry Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010160251/25.

(100184746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Amethyste Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 153.338.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AMETHYSTE INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 153.338.

La Société a été constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentaire en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1453 du 15 juillet 2010. Les statuts n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo PANICO, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de € 100.-(cent euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de € 31.000 (trente et un mille euros) de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire représenté restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Création d'une classe d'actions A privilégiées, fixation de leurs droits et redéfinition des actions existantes en actions ordinaires.

2. Modification subséquente des articles 3, 6, 13 et 14 des statuts.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 30.000,-(trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) à EUR 61.000.-(soixante et un mille euros) par l'émission de 300 (trois cents) actions nouvelles A privilégiées d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune.

4. Souscription et libération par un apport en nature d'un immeuble.

5. Constatation de la libération complète du capital social par libération des 75% restants.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer une classe d'actions A privilégiées, de fixer leurs droits et de redéfinir les actions existantes en actions ordinaires.

Les actions A privilégiées seront sans droit de vote, auront droit à un dividende privilégié de dix 10% pour cent des bénéfices et, en cas de dissolution, elles auront droit au remboursement de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 30.000,-(trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) à EUR 61.000.-(soixante et un mille euros) par l'émission de 300 (trois cents) actions nouvelles A privilégiées d'une valeur nominale de EUR 100.(cent euros) chacune.

Troisième résolution

Souscription, Renonciation et Libération

Intervient à cet instant, Monsieur Paolo PANICO, précité, déclarant agir au nom et pour compte de Madame Carla AVOGADRO, née à Celle Ligure (Italie), le 19 mai 1932 et demeurant à L-17015 Celle Ligure, Via Cassisi, 207, lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la société AMETHYSTE INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., et a demandé acte que la personne qu'il représente souhaite souscrire aux 300 (trois cents) actions nouvelles A privilégiées représentatives de l'augmentation du capital social décidée par la résolution précédente et qu'elle entend libérer ces actions à leur valeur nominale de EUR 100,(cent euros) par action, soit EUR 30.000,-(trente mille euros) au total, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.807.000,-(deux millions huit cent sept mille euros),

- à raison de 300 (trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100, -(cent euros) chacune pour Madame Carla AVOGADRO, précitée,

le tout sur le vu d'un rapport d'évaluation émis préalablement aux présentes par la société ALTER AUDIT S. à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, en date du 24 novembre 2010, lequel rapport, établi conformément à l'article 321 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport du réviseur, le rapport d'évaluation (relazione di stima) établi par CMC CONSULENZA IMMOBILIARE di MAURIZIO CACCIAPUOTI, professionnel indépendant avec siège à Via Arnaldo da Brescia, 23/2, I-16146 Gênes, Italie,

sur la base de la valeur de marché telle que déduite de la base de données «OMI», mise à jour au deuxième semestre 2009, et au égard aux conditions externes et internes des immeubles, ainsi que les pièces attestant la propriété de l'immeuble apporté et les sûretés réelles les grevant demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée constate que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de la Société, est représenté à la présente assemblée, qu'il a décidé l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire dont question ci-avant, et qu'il accepte que l'augmentation soit souscrite par le susdit souscripteur et soit libérée par ce dernier par des apports autre qu'en numéraire plus amplement renseignés ci-dessus. L'actionnaire unique déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription au profit de la souscriptrice.

La souscriptrice a libéré intégralement la souscription totale des 300 (trois cents) actions nouvelles A privilégiées d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) par action, soit EUR 30.000,-(trente mille euros) au total, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.807.000,-(deux millions huit cent sept mille euros) moyennant l'apport en pleine propriété de la propriété immobilière décrite ci-après.

La propriété immobilière apportée est située dans la commune de CELLE LIGURE (Italie) et est inscrite au cadastre comme suit:

dans la commune de CELLE LIGURE (Italie), inscrite au cadastre comme suit:

Bâtiments:

- Foglio 5 Mappale 434 cat. A2;
- Foglio 5 Mappale 1217 sub. 1 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1169 sub. 1 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1169 sub. 2 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 3 cat. A2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 4 cat. A2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 8 cat. A2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 5 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 6 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 12 cat. C6;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 13 cat. C6;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 15 cat. C6;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 10 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 11 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 966 sub. 18 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1170 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1163 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1166 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1167 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1165 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1308 cat. C2;
- Foglio 5 Mappale 1216 cat. C2;

Terrains:

- Foglio 10 Mappale 347;
- Foglio 10 Mappale 360;
- Foglio 5 Mappale 852;
- Foglio 5 Mappale 625;
- Foglio 4 Mappale 63;
- Foglio 4 Mappale 66;
- Foglio 4 Mappale 94;
- Foglio 4 Mappale 98;
- Foglio 4 Mappale 99;
- Foglio 4 Mappale 101;
- Foglio 4 Mappale 104;
- Foglio 5 Mappale 433;
- Foglio 5 Mappale 464;
- Foglio 5 Mappale 1109;

- Foglio 5 Mappale 1354;
- Foglio 5 Mappale 1355;
- Foglio 5 Mappale 1356;
- Foglio 5 Mappale 1357;
- Foglio 5 Mappale 1358;
- Foglio 5 Mappale 1359;
- Foglio 5 Mappale 1405;

La propriété ci-dessus décrite appartient à Madame Carla AVOGADRO, suivant acte notarié du 24 juin 1957 reçu par le notaire Mario ZANOBINI, de résidence à Albisola Superiore (Italie), inscrit sous le numéro 1191/160 du répertoire du notaire et enregistré à Savona, Italie, le 12 juillet 1957.

Par cet acte Madame Anna Teresa AVOGADRO a transféré la nue-propriété à l'apporteuse. Madame Anna Teresa AVOGADRO est décédée le 15 février 1977 à Celle Ligure, l'usufruit revenant alors à l'apporteuse.

Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à au moins EUR 2.837.000,-(deux millions huit cent trente-sept mille euros).

L'apport ci-avant désigné a lieu sous les clauses et conditions suivantes:

- L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

- Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre l'apporteur.

- L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

- Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant la propriété immobilière apportée, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 3, 6, 13 et 14 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires et trois cents (300) actions A privilégiées d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

« **Art. 6. Alinéa 5.** Toute action ordinaire donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Les actions A privilégiées n'auront pas de droit de vote. Tout actionnaire détenteur d'une action ordinaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.»

« **Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Les actions A privilégiées auront droit à un dividende privilégié de dix 10% pour cent des bénéfices.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi. »

« **Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'actions A privilégiées recevront paiement de leur dividende privilégié accumulé qui n'a pas été récupéré.

Ensuite, les détenteurs d'actions A privilégiées recevront remboursement de la valeur nominale de leurs actions privilégiées de classe A.

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les actionnaires.»

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires constate que l'actionnaire unique Madame Simona GAGLIARDO, née à Savona (Italie), Italie, le 21 mai 1964 et demeurant à I-17100 Savona, Piazza del Popolo 3/12, a libéré la portion restante du capital social, avant augmentation, de 75%, soit un montant de EUR 23.250,-(vingt-trois mille deux cent cinquante euros), de sorte que le capital social est maintenant entièrement libéré.

Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 3.300,-(trois mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Panico, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53342. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160177/199.

(100185178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.903.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60515 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164801/10.

(100191044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Marianne 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.960.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARIANNE 2000 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010164804/11.

(100190647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

MARKTINVEST Real Estate Advisory Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 143.199.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

...

Signature

Référence de publication: 2010164806/11.

(100190700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Martin Weber S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.220.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.À R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010164807/13.

(100190216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

May Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.055.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164808/10.

(100190773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164809/9.

(100190699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mega-Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 45.400.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour MEGACAR S.A.

Arend Consult S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010164810/13.

(100191033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mitezza S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.581.

Les comptes annuels au 31 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010164818/10.

(100191096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Fairmont Multifamily S.A., Société Anonyme,
(anc. Miso Holding S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010164816/14.

(100190711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Moab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010164819/10.

(100190125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164821/9.

(100190858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Renu SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Renu Holding S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 13.155.

L'an deux mille dix,

Le dix-huit novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "RENU HOLDING S.A.", avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, constituée sous la dénomination sociale de "RECHERCHES NUCLEAIRES S.A.", suivant acte reçu par le notaire Robert ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 208 du 3 novembre 1975, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Robert ELTER en date du 29 septembre 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 25 novembre 1977, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 179 du 27 juillet 1982, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Marc ELTER, en date du 27 septembre 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 299 du 3 novembre 1984, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Marc ELTER, en date du 25 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 210 du 4 août 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 701 du 3 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 13.155.

L'assemblée est présidée par Monsieur AHCÈNE BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Amélie ANDRIANNE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian FRANÇOIS, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «RENU HOLDING S.A.» en «RENU SPF S.A.» et conséquente modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «RENU SPF S.A.»

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Renouvellement du capital autorisé décrit dans l'article 3 pour une nouvelle période de cinq ans.

4. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts ayant la teneur suivante:

«Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

5. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial et de modifier la dénomination de la société de "RENU HOLDING S.A." en "RENU SPF S.A.". En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa un de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Alinéa un).** Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «RENU SPF S.A.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalents aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquiescer des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler l'autorisation de capital autorisé de la société, contenu aux alinéas quatre à neuf de l'article trois des statuts, et qui ont la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéas 4 à 9).** Le capital autorisé est fixé à EUR 1.125.000,-(un million cent vingt-cinq mille euros), qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant la période de cinq ans, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article trois des statuts, lequel étant rédigé comme suit:

« **Art. 3. (Dernier paragraphe).** Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF. ».

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts. »

Déclaration

Le représentant de l'(des) actionnaire(s), agissant en lieu et place et au nom de l'/des actionnaire(s) souscripteur(s) à l'augmentation de capital, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(es mandants) est(ont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Boulhais, A. Andriane, C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 51961. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010159636/159.

(100184181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

European Public Infrastructure Managers - EPIM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.604.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166236/10.

(100192551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

European Services and Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.910.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166237/10.

(100192368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

F&G Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 116.752.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010166239/12.

(100192203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 129.345.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010166240/10.

(100192676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.059.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010166241/10.

(100192669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.060.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010166242/10.

(100192670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 139.953.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010166243/10.

(100192671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 140.070.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010166244/10.

(100192672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.794.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.
Référence de publication: 2010166248/10.
(100192679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.795.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.
Référence de publication: 2010166249/10.
(100192680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.796.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.
Référence de publication: 2010166250/10.
(100192681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.797.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.
Référence de publication: 2010166251/10.
(100192682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Frontier Rare Earths Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.012.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of November,
Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- (1) Blenheim Trust Company Limited, a limited company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, No. 6014;
- (2) Westminster Nominees Limited, a limited company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, No. 36096;
- (3) Lambeth Nominees Limited, a limited company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, No. 36072;

(4) Kensington Nominees Limited, a limited company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, No. 36070;

(5) Blenheim Management Services Limited, a limited company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, No. 33478; and

(6) Aurora International Investments Limited, a limited company, incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Registrar of International Business Companies, No. 176466;

all represented by Mr. Guy Harles, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of proxies under private seal respectively given on 3 November 2010;

all aforementioned proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The above appearing parties are the shareholders of FRONTIER RARE EARTHS LIMITED, having its registered office at the offices of Blenheim Trust (BVI) Limited, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 525111, incorporated on 20 December 2002 (hereafter the «Company»).

The appearing parties, represented as stated above, representing the whole subscribed capital as evidenced by an attendance list which shall remain attached to this deed, request the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the central administration of the Company;
2. Adoption of the Memorandum of Association of the Company after the transfer of its central administration;
3. Appointment of directors of the Company; and
4. Appointment of statutory auditor(s) of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to transfer the principal business office (place of central administration) and mailing address of the Company to 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

The Company’s central administration will have been transferred to Luxembourg at the aforementioned address effective the date hereof.

Second resolution

The shareholders resolve after review and consideration to adopt the articles of association of the Company, which will have the form of a Luxembourg société anonyme, which will read as follow:

“Part A - Memorandum of association

- 1.1 The name of the Company is: Frontier Rare Earths Limited.

Status - Duration

- 2.1 The Company is a public company limited by shares set up for an unlimited period of time.

Registered office, Registered agent and Principal business office

3.1 The registered office of the Company is situated at the offices of Blenheim Trust (BVI) Limited Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.2 The registered agent of the Company, at the date of notice under Schedule 2 Part IV Section 12(b) of the BVI Business Companies Act 2004 (the “BVI Act”), is Blenheim Trust (BVI) Limited, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.3 The Company may by resolution of shareholders or by resolution of directors change the location of its registered office or change its registered agent.

3.4 Any change of registered office or registered agent will take effect on the registration by the Registrar of a notice of the change filed by the existing registered agent or a legal practitioner acting on behalf of the Company.

3.5 The Company will maintain a principal business office (place of central administration) and mailing address at 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg. Accordingly, the Company will also be subject to the Luxembourg law on commercial companies, dated August 10, 1915, as amended from time to time (the “Luxembourg Act”), and certain of the provisions of the Memorandum and Articles of Association that reflect the relevant provisions of the Luxembourg Act.

Capacity and Powers

4.1 The purposes of the Company are the mining, refining and sale of rare earth minerals, whether directly or indirectly through its subsidiaries, including the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

4.2 The Company has full capacity, rights, powers or privileges to carry on or undertake any business or activity do any act or enter into any transaction which is not prohibited under any law applicable to it.

Authorised share capital

5.1 The Company is authorised to issue a maximum of 350,000,000,000 ordinary shares (each, a “Share”) representing for the purposes of the Luxembourg Act an authorized share capital of three hundred fifty million U.S. dollars (U.S. \$350,000,000).

5.2 The Company may issue fractional Shares and a fractional Share shall have the corresponding fractional rights, obligations and liabilities of a whole Share.

5.3 During a period of five (5) years from the date of the adoption of these Memorandum and Articles of Association or, as the case may be, of a resolution to increase the authorised capital pursuant to this Clause, the board of directors may issue Shares, grant options to subscribe for Shares and issue any other instruments convertible into Shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit without reserving a preferential right to subscribe to the Shares issued to the existing shareholders.

5.4 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of shareholders adopted in the manner required for amendments of this Memorandum or the Articles.

Issued share capital

6.1 The Company’s issued share capital at the date of filing these Articles is 70,897,432 shares (each, a “Share”) representing, for the purposes of the Luxembourg Act, seventy thousand eight hundred ninetyseven U.S. dollars (U.S. \$70,897).

Designations, Powers, Preferences, etc. of Shares

7.1 Each Share in the Company confers upon the shareholder:

- (a) the right to one vote at a meeting of the shareholders of the Company or on any resolution of shareholders;
- (b) the right to an equal share in any dividend paid by the Company; and
- (c) the right to an equal share in the distribution of the surplus assets of the Company on its liquidation.

7.2 The directors may at their discretion by resolution of directors redeem, purchase or otherwise acquire all or any of the Shares in the Company subject to Regulation 4 of the Articles.

Variation of rights

8.1 The rights attached to Shares as specified in Clause 7.1 may only, whether or not the Company is being wound up, be varied by a resolution of shareholders adopted in the manner required for amendments of this Memorandum or the Articles.

8.2 The rights conferred upon the holders of the Shares issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the Shares, be deemed to be varied by the creation or issue of further Shares ranking *pari passu* therewith.

Registered shares

9.1 The Company shall issue Shares as registered shares only and shall not:

- (a) issue bearer shares;
- (b) convert registered shares to bearer shares; or
- (c) exchange registered shares for bearer shares.

Amendment of memorandum and articles

10.1 The Company may amend its Memorandum or Articles by a resolution of shareholders. Notwithstanding the provisions of the BVI Act, no amendment may be made by a resolution of directors:

- (a) to restrict the rights or powers of the shareholders to amend the Memorandum or Articles;
- (b) to change the percentage of shareholders required to pass a resolution of shareholders to amend the Memorandum or Articles;
- (c) in circumstances where the Memorandum or Articles cannot be amended by the shareholders; or
- (d) to Clauses 8, 9, or this Clause 10.

Miscellaneous

11.1 The Company was first incorporated on 20th day of December, 2002 under the British Virgin Islands International Business Companies Act (Cap. 291).

11.2 Immediately prior to automatic re-registration under the BVI Act the Company was governed by the British Virgin Islands International Business Companies Act (Cap. 291).

11.3 The Company has transferred its central administration in Luxembourg pursuant to the Extraordinary General Meeting of shareholders held in Luxembourg on November 5, 2010.

Part B - Articles of association Definitions and Interpretation

1.1 The following Articles shall constitute the regulations of the Company. Any words or expressions defined in the Acts unless the context otherwise requires bear the same meaning in the Memorandum and Articles unless otherwise defined herein:

“Acts” means the BVI Act and the Luxembourg Act;

“BVI Act” means the BVI Business Companies Act (No. 16 of 2004) and includes the regulations made there under and any amendments thereto;

“Luxembourg Act” means the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended from time to time;

“Person” means individuals, the estates of deceased individuals, unincorporated associations of persons and all legal entities capable of having a legal existence;

“Seal” means any seal which has been duly adopted as the common seal of the Company;

“Share” means any ordinary share issued or to be issued by the Company pursuant to Clause 6.1 of the Memorandum;

“written” or any term of like import includes information generated, sent, received or stored by electronic, electrical, digital, magnetic, optical, electromagnetic, biometric or photonic means, including electronic data interchange, electronic mail, telegram, telex or telecopy, and “in writing” shall be construed accordingly.

1.2 In the Memorandum and Articles, unless the context otherwise requires a reference to:

(a) a “Clause” is a reference to a clause of the Memorandum;

(b) a “Regulation” is a reference to a regulation of the Articles;

(c) the singular includes the plural and vice versa and the masculine shall include the feminine and neuter .

1.3 Headings are inserted for convenience only and shall be disregarded in interpreting the Memorandum and Articles.

Registered shares

2.1 Every shareholder is entitled to a certificate signed by a director of the Company, or any person authorised by a resolution of directors to issue such certificates, or under the Seal specifying the number of Shares held by him and the signature and the Seal may be facsimiles.

2.2 Any shareholder receiving a certificate shall indemnify and hold the Company and its directors and officers harmless from any loss or liability which it or they may incur by reason of any wrongful or fraudulent use or representation made by any person by virtue of the possession thereof. If a certificate for Shares is worn out or lost it may be renewed on production of the worn out certificate or on satisfactory proof of its loss together with such indemnity as may be required by a resolution of directors.

2.3 If several Persons are registered as joint holders of any Shares, any one of such Persons may give an effectual receipt for any Distribution.

Shares

3.1 Notwithstanding the provisions of the Acts, Shares and other Securities may be issued at such times, to such Persons, for such consideration and on such terms as the directors or the shareholders, as the case may be, may by resolution determine, provided that consideration shall be of economic value, whether in cash or in kind.

3.2 No Share in the Company may be issued until the consideration in respect thereof is fully paid, and when issued the Share is for all purposes fully paid and non-assessable.

3.3 A Share may not be issued for a promissory note or other binding obligation to contribute money or property.

3.4 No Shares may be issued for a consideration other than money unless the directors have passed a resolution stating:

(a) the amount to be credited for the issue of the Shares;

(b) their determination based on the report by an independent auditor of the reasonable present cash value of the consideration in kind for the issue; and

(c) that, in their opinion, the present cash value of the consideration in kind for the issue is not less than the amount to be credited for the issue of the Shares.

3.5 Any director who votes for or consents to a resolution authorizing the issue of a Share for consideration other than money is jointly and severally liable to the Company to make good any amount by which the consideration received is less than the fair market equivalent of the money that the Company would have received if the Share has been issued for money on the date of the resolution. A director is not liable hereunder if the director proves that the director did not know and could not reasonably have known that the Share was issued for consideration less than the fair market equivalent of the money that the Company would have received if the Share had been issued for money. An action to enforce a liability imposed by this section may not be commenced after five years from the date of the resolution authorizing the action complained of.

3.6 The Company shall keep a register (the "register of members") containing:

- (a) the names and addresses of the Persons who hold Shares;
- (b) the number of Shares held by each shareholder;
- (c) the date on which the name of each shareholder was entered in the register of members;
- (d) the date on which any Person ceased to be a shareholder; and for the purposes of the Luxembourg Act, the amounts paid-up for each Share.

3.7 The register of members may be in any such form as the directors may approve, but if it is in magnetic, electronic or other data storage form, the Company must be able to produce legible evidence of its contents. Until the directors otherwise determine, the magnetic, electronic or other data storage form shall be the original register of members.

3.8 A Share is deemed to be issued when the name of the shareholder is entered in the register of members.

3.9 The directors may from time to time appoint any Person to maintain the register of members and may appoint one or more persons to keep copies of the register of members as well as a register of the share certificates issued in respect of the Shares.

Redemption of shares and Treasury shares

4.1 The Company may purchase, redeem or otherwise acquire and hold its own Shares save that the Company may not purchase, redeem or otherwise acquire its own Shares without the consent of shareholders whose Shares are to be purchased, redeemed or otherwise acquired unless the Company is permitted under applicable law or any other provision in the Memorandum or Articles to purchase, redeem or otherwise acquire the Shares without their consent.

4.2 The Company may only offer to acquire Shares if at the relevant time the directors by resolution determine that immediately after the acquisition the value of the Company's assets will exceed the aggregated amount of its liabilities, subscribed share capital and legal reserves and the Company will be able to pay its debts as they fall due.

4.3 Shares that the Company purchases, redeems or otherwise acquires may be cancelled or held as Treasury Shares except to the extent that such Shares are in excess of 50 percent of the issued Shares in which case they shall be cancelled but they shall be available for reissue.

4.4 All rights and obligations attaching to a Treasury Share are suspended and shall not be exercised by the Company while it holds the Share as a Treasury Share.

4.5 Treasury Shares may be disposed of by the Company on such terms and conditions (not otherwise inconsistent with the Memorandum and Articles) as the Company may by resolution of directors determine.

4.6 Where Shares are held by another body corporate of which the Company holds, directly or indirectly, shares having more than 50 per cent of the votes or on which the Company can, directly or indirectly, exercise a decisive influence (e.g. for the election of directors of the other body corporate), all rights and obligations attaching to the Shares held by the other body corporate are suspended and shall not be exercised by the other body corporate.

Mortgages and Charges of shares

5.1 shareholders may mortgage or charge their Shares.

5.2 There shall be entered in the register of members at the written request of the shareholder:

- (a) a statement that the Shares held by him are mortgaged or charged;
 - (b) the name of the mortgagee or chargee; and
 - (c) the date on which the particulars specified in subparagraphs
- (a) and (b) are entered in the register of members.

5.3 Where particulars of a mortgage or charge are entered in the register of members, such particulars may be cancelled:

- (a) with the written consent of the named mortgagee or chargee or anyone authorised to act on his behalf; or
- (b) upon evidence satisfactory to the directors of the discharge of the liability secured by the mortgage or charge and the issue of such indemnities as the directors shall consider necessary or desirable.

5.4 Whilst particulars of a mortgage or charge over Shares are entered in the register of members pursuant to this Regulation:

- (a) no transfer of any Share the subject of those particulars shall be effected;
- (b) the Company may not purchase, redeem or otherwise acquire any such Share; and

- (c) no replacement certificate shall be issued in respect of such Shares,
- (d) without the written consent of the named mortgagee or chargee.

Forfeiture

6.1 Shares that are not fully paid on issue are subject to the forfeiture provisions set forth in this Regulation.

6.2 A written notice of call specifying the date for payment to be made shall be served on the shareholder who defaults in making payment in respect of the Shares.

6.3 The written notice of call referred to in Sub-Regulation 6.2 shall name a further date not earlier than the expiration of 14 days from the date of service of the notice on or before which the payment required by the notice is to be made and shall contain a statement that in the event of nonpayment at or before the time named in the notice the Shares, or any of them, in respect of which payment is not made will be liable to be forfeited.

6.4 Where a written notice of call has been issued pursuant to Sub-Regulation 6.3 and the requirements of the notice have not been complied with, the directors may, at any time before tender of payment, forfeit and cancel the Shares to which the notice relates.

6.5 The Company is under no obligation to refund any moneys to the shareholder whose Shares have been cancelled pursuant to Sub-Regulation 6.4 and that shareholder shall be discharged from any further obligation to the Company.

Transfer of shares

7.1 Shares may be transferred by a written instrument of transfer signed by the transferor and the transferee containing the address of the transferee, which shall be sent to the Company at the office of its registered agent for registration.

7.2 The Company shall, on receipt of an instrument of transfer complying with Sub-Regulation 7.1 enter the name of the transferee of a Share in the register of members unless the directors resolve to refuse or delay the registration of the transfer for reasons that shall be specified in a resolution of directors. The directors may not resolve to refuse or delay the transfer of a Share unless the shareholder has failed to pay an amount due in respect of the Share.

7.3 The transfer of a Share is effective when the name of the transferee is entered on the register of members.

7.4 If the directors are satisfied that an instrument of transfer relating to Shares has been signed but that the instrument has been lost or destroyed, they may resolve by resolution:

- (a) accept such evidence of the transfer of Shares as they consider appropriate; and
- (b) that the transferee's name should be entered in the register of members notwithstanding the absence of the instrument of transfer.

7.5 Subject to the Memorandum, the personal representative of a deceased shareholder may transfer a Share even though the personal representative is not a shareholder at the time of the transfer.

Meetings and Consents of shareholders

8.1 The directors of the Company may convene meetings of the shareholders at such times and in such manner and places as the directors considers necessary or desirable.

8.2 Upon the written request of shareholders entitled to exercise ten (10%) per cent of the voting rights in respect of the matter for which the meeting is requested the directors shall convene a meeting of shareholders.

8.3 Subject to applicable law, the directors convening a meeting shall give not less than twenty-one (21) days' notice of a meeting of shareholders to those shareholders whose names on the date the notice is given appear as shareholders in the register of members of the Company and are entitled to vote at the meeting and to the other directors, and to each Stock Exchange on which the shares of the Company are listed for trading. An annual general meeting of shareholders shall be held at 10:00 a.m. on the second Thursday of May at the place of central administration or any other place specified in the notice of meeting. If such a day is a bank holiday in the BVI or the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following business day.

8.4 The directors convening a meeting of shareholders may fix as the record date for determining those shareholders that are entitled to vote at the meeting the date notice is given of the meeting, or such other date as may be specified in the notice, being a date not earlier than the date of the notice.

8.5 A meeting of shareholders held in contravention of the requirement to give notice is valid if all the shareholders representing all the voting rights on all the matters to be considered at the meeting have waived notice of the meeting and, for this purpose, the presence of a shareholder at the meeting shall constitute waiver in relation to all the Shares which that shareholder holds.

8.6 A shareholder may be represented at a meeting of shareholders by a proxy who may speak and vote on behalf of the shareholder.

8.7 The instrument appointing a proxy shall be produced at the place designated for the meeting before the time for holding the meeting at which the person named in such instrument proposes to vote. The notice of the meeting may specify an alternative or additional place or time at which the proxy shall be presented.

8.8 The instrument appointing a proxy shall be in substantially the following form or such other form as the chairman of the meeting shall accept as properly evidencing the wishes of the shareholder appointing the proxy.

Frontier Rare Earths Limited

I/We being a shareholder of the above Company HEREBY

APPOINT ...

... of ... or failing him

...

of ... to be my/our proxy to vote for me/us at the meeting of shareholders to be held on the ... day of ..., 20... and at any adjournment thereof.

(Any restrictions on voting to be inserted here.)

Signed this ... day of ..., 20...

shareholder

8.9 The following applies where Shares are jointly owned:

(a) if two or more persons hold Shares jointly each of them may be present in person or by proxy at a meeting of shareholders and may speak as a shareholder;

(b) if only one of the joint owners is present in person or by proxy he may vote on behalf of all joint owners; and

(c) if two or more of the joint owners are present in person or by proxy they must vote as one.

8.10 Unless otherwise required by law or by these Articles (including Sub-Regulation 8.11), a meeting of shareholders is duly constituted if, at the commencement of the meeting, there is present in person or by proxy not less than one shareholder. Unless otherwise required by law or by these Articles (including Sub-Regulation 8.11), resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

8.11 Unless otherwise required by law, a meeting of shareholders held to amend the Memorandum and/or Articles of the Company is duly constituted if, at the commencement of the meeting, there is present in person or by proxy Persons representing not less than 50 per cent of the votes of the issued and outstanding Shares. Unless otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened to amend the Memorandum and/or Articles of the Company will be adopted at a two-thirds majority of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account.

8.12 At every meeting of shareholders, the Chairman of the Board shall preside as chairman of the meeting. If there is no Chairman of the Board or if the Chairman of the Board is not present at the meeting, then the next most senior member of the board of director present shall act as the chairman.

8.13 The Chairman may, with the consent of the meeting, adjourn any meeting from time to time, and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

8.14 At any meeting of the shareholders the Chairman is responsible for deciding in such manner as he considers appropriate whether any resolution proposed has been carried or not and the result of his decision shall be announced to the meeting and recorded in the minutes of the meeting. If the chairman has any doubt as to the outcome of the vote on a proposed resolution, he shall cause a poll to be taken of all votes cast upon such resolution. If the Chairman fails to take a poll then any shareholder present in person or by proxy who disputes the announcement by the Chairman of the result of any vote may immediately following such announcement demand that a poll be taken and the chairman shall cause a poll to be taken. If a poll is taken at any meeting, the result shall be announced to the meeting and recorded in the minutes of the meeting.

8.15 Subject to the specific provisions contained in this Regulation for the appointment of representatives of Persons other than individuals the right of any individual to speak for or represent a shareholder shall be determined by the law of the jurisdiction where, and by the documents by which, the Person is constituted or derives its existence. In case of doubt, the directors may in good faith seek legal advice from any qualified person and unless and until a court of competent jurisdiction shall otherwise rule, the directors may rely and act upon such advice without incurring any liability to any shareholder or the Company.

8.16 Any Person other than an individual which is a shareholder may by resolution of its directors or other governing body authorise such individual as it thinks fit to act as its representative at any meeting of shareholders, and the individual so authorised shall be entitled to exercise the same rights on behalf of the Person which he represents as that Person could exercise if it were an individual.

8.17 The Chairman of any meeting at which a vote is cast by proxy or on behalf of any Person other than an individual may call for a notarially certified copy of such proxy or authority which shall be produced within 7 days of being so requested or the votes cast by such proxy or on behalf of such Person shall be disregarded.

8.18 Directors of the Company may attend and speak at any meeting of shareholders.

Shareholder dissent

9.1 In addition to the dissent rights provided under section 179 of the BVI Act, a shareholder is entitled to dissent (in the manner provided for under section 179 of the BVI Act) and be paid, subject to Luxembourg law, fair value for his Shares if the Company purports to resolve to:

(a) amend its Memorandum or Articles to add, remove or change restrictions on the issue, transfer or ownership of Shares of the Company; or

(b) amend its Memorandum or Articles to add, remove or change any restriction upon the business or businesses that the Company may carry on or upon the powers that the Company may exercise.

Directors

10.1 The first directors of the Company shall be appointed by the first registered agent within 180 days of the incorporation of the Company; and thereafter, the directors shall be elected by resolution of shareholders for such term as the shareholders determine.

10.2 No person shall be appointed as a director of the Company unless he has consented in writing to act as a director.

10.3 The minimum number of directors shall be three (3) and the maximum number shall be twelve (12).

10.4 Each director holds office for the maximum term of six

(6) years, or until his earlier death, resignation or removal. If inadvertently no term is fixed by the resolutions appointing a director, the director shall serve for not more than six (6) years or until his earlier death, resignation or removal. A director may be re-elected for any number of consecutive six year terms.

10.5 A director may be removed from office with or without cause, by a resolution passed at a meeting of shareholders called for purposes including the removal of the director or by a written resolution passed by at least seventy five per cent of the shareholders of the Company entitled to vote.

10.6 A director may resign his office by giving written notice of his resignation to the Company and the resignation has effect from the date the notice is received by the Company from such later date as may be specified in the notice. A director shall resign forthwith as a director if he is, or becomes, disqualified from acting as a director under applicable law.

10.7 The directors may at any time appoint any person to be a director to fill a vacancy. Where the directors appoint a person as director to fill a vacancy, the term shall not exceed the term that remained when the person who has ceased to be a director ceased to hold office, and will have to be ratified by the immediate next general meeting of the shareholders.

10.8 A vacancy in relation to directors occurs if a director dies or otherwise ceases to hold office prior to the expiration of his term of office.

10.9 The Company shall keep a register of directors containing:

(a) the names and addresses of the persons who are directors of the Company;

(b) the date on which each person whose name is entered in the register was appointed as a director of the Company;

(c) the date on which each person named as a director ceased to be a director of the Company; and

(d) such other information as may be prescribed by applicable law.

10.10 The register of directors may be kept in any such form as the directors may approve, but if it is in magnetic, electronic or other data storage form, the Company must be able to produce legible evidence of its contents. Until a resolution of directors determining otherwise is passed, the magnetic, electronic or other data storage shall be the original register of directors.

10.11 A director is not required to hold a Share as a qualification to office.

Powers of directors

11.1 The business and affairs of the Company shall be managed by, or under the direction or supervision of, the directors of the Company. The directors of the Company have all the powers necessary for managing, and for directing and supervising, the business and affairs of the Company. The directors may pay all expenses incurred preliminary to and in connection with the incorporation of the Company and may exercise all such powers of the Company as are not by the Acts or by the Memorandum or the Articles required to be exercised by the shareholders.

11.2 Each director shall exercise his powers for a proper purpose and shall not act or agree to the Company acting in a manner that contravenes the Memorandum, the Articles or the Acts.

11.3 Each director, in exercising his powers or performing his duties, shall act honestly and in good faith in what the director believes to be the best interests of the Company.

11.4 Any director which is a body corporate may appoint any individual as its duly authorised representative for the purpose of representing it at meetings of the directors, with respect to the signing of consents or otherwise.

11.5 The continuing directors may act notwithstanding any vacancy in their body.

11.6 The directors may by resolution of directors exercise all the powers of the Company to incur indebtedness, liabilities or obligations and to secure indebtedness, liabilities or obligations whether of the Company or of any third party.

11.7 All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable instruments and all receipts for moneys paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed, as the case may be, in such manner as shall from time to time be determined by resolution of directors.

11.8 The directors may by resolution of directors determine that any sale, transfer, lease, exchange or other disposition is in the usual or regular course of the business carried on by the Company and such determination is, in the absence of fraud, conclusive.

Proceedings of directors

12.1 Any one director of the Company may call a meeting of the directors by sending a written notice to each other director.

12.2 The directors of the Company or any committee thereof may meet at such times and in such manner and places as the directors may determine to be necessary or desirable.

12.3 A director is deemed to be present at a meeting of directors if he participates by telephone or other electronic means and all directors participating in the meeting are able to hear each other.

12.4 A director shall be given not less than 3 days' notice of meetings of directors, but a meeting of directors held without 3 days' notice having been given to all directors shall be valid if all the directors entitled to vote at the meeting who do not attend waive notice of the meeting, and for this purpose the presence of a director at a meeting shall constitute waiver by that director.

12.5 A meeting of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person not less than 50% of all the incumbent directors, unless there are not less than four (4) but not more than eight (8) directors, in which case the quorum shall be four (4).

12.6 If the Company has only one director the provisions herein contained for meetings of directors do not apply and such sole director has full power to represent and act for the Company in all matters as are not by the Acts, the Memorandum or the Articles required to be exercised by the shareholders. In lieu of minutes of a meeting the sole director shall record in writing and sign a note or memorandum of all matters requiring a resolution of directors. Such a note or memorandum constitutes sufficient evidence of such resolution for all purposes.

12.7 At meetings of directors at which the Chairman of the Board is present, he shall preside as chairman of the meeting. If there is no Chairman of the Board or if the Chairman of the Board is not present, the directors present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

Committees

13.1 The directors may by resolution designate one or more committees, each consisting of one or more directors, and delegate one or more of their powers, including the power to affix the Seal, to the committee.

13.2 The directors have no power to delegate to a committee of directors any of the following powers:

- (a) to amend the Memorandum or the Articles;
- (b) to designate committees of directors;
- (c) to delegate powers to a committee of directors;
- (d) to appoint directors;
- (e) to appoint an agent;
- (f) to approve a plan of merger, consolidation or arrangement unless provided for by applicable law; or
- (g) to make a declaration of solvency or to approve a liquidation plan.

13.3 Sub-Regulations 12.2(b) and 12.2(c) do not prevent a committee of directors, where authorised by the resolution of directors appointing such committee or by a subsequent resolution of directors, from appointing a sub-committee and delegating powers exercisable by the committee to the sub-committee.

13.4 The meetings and proceedings of each committee of directors consisting of 2 or more directors shall be governed mutatis mutandis by the provisions of the Articles regulating the proceedings of directors so far as the same are not superseded by any provisions in the resolution of directors establishing the committee.

13.5 Where the directors delegate their powers to a committee of directors they remain responsible for the exercise of that power by the committee, unless they believed on reasonable grounds at all times before the exercise of the power that the committee would exercise the power in conformity with the duties imposed on directors of the Company under the Acts.

Officers and Agents

14.1 The Company may by resolution of directors appoint officers of the Company at such times as may be considered necessary or expedient. Such officers may consist of a Chairman of the Board of Directors, a president and one or more vice-presidents, secretaries and treasurers and such other officers as may from time to time be considered necessary or expedient. Any number of offices may be held by the same person.

14.2 The officers shall perform such duties as are prescribed at the time of their appointment subject to any modification in such duties as may be prescribed thereafter by resolution of directors. In the absence of any specific prescription of duties it shall be the responsibility of the Chairman of the Board to preside at meetings of directors and shareholders, a chief executive officer ("CEO") to manage the day to day affairs of the Company, the other executive officers to act in order of seniority in the absence of the CEO but otherwise to perform such duties as may be delegated to them by the

CEO, the secretaries to maintain the register of members, minute books and records (other than financial records) of the Company and to ensure compliance with all procedural requirements imposed on the Company by applicable law, and a chief financial officer to be responsible for the financial affairs of the Company.

14.3 The emoluments of all officers shall be fixed by resolution of directors.

14.4 The officers of the Company shall hold office until their successors are duly appointed, but any officer elected or appointed by the directors may be removed at any time, with or without cause, by resolution of directors. Any vacancy occurring in any office of the Company may be filled by resolution of directors.

14.5 The directors may, by a resolution of directors, appoint any person, including a person who is a director, to be an agent of the Company. An agent of the Company shall have such powers and authority of the directors, including the power and authority to affix the Seal, as are set forth in the Articles or in the resolution of directors appointing the agent, except that no agent has any power or authority with respect to the matters specified in Sub-Regulation 13.2. The resolution of directors appointing an agent may authorise the agent to appoint one or more substitutes or delegates to exercise some or all of the powers conferred on the agent by the Company. The directors may remove an agent appointed by the Company and may revoke or vary a power conferred on him.

Conflict of interests

15.1 A director of the Company shall, forthwith after becoming aware of the fact that he is interested in a transaction entered into or to be entered into by the Company, disclose the interest to all other directors of the Company.

15.2 For the purposes of Sub-Regulation 14.1 a disclosure to all other directors to the effect that a director is a member, director or officer of another named entity or has a fiduciary relationship with respect to the entity or a named individual and is to be regarded as interested in any transaction which may, after the date of the entry or disclosure, be entered into with that entity or individual, is a sufficient disclosure of interest in relation to that transaction.

Indemnification

16.1 Subject to the limitations hereinafter provided the Company shall indemnify against all expenses, including legal fees, and against all judgments, fines and amounts paid in settlement and reasonably incurred in connection with legal, administrative or investigative proceedings any person who:

(a) is or was a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending or completed proceedings, whether civil, criminal, administrative or investigative, by reason of the fact that the person is or was a director of the Company; or

(b) is or was, at the request of the Company, serving as a director of, or in any other capacity is or was acting for, another company or a partnership, joint venture, trust or other enterprise.

16.2 The indemnity in Sub-Regulation 15.1 only applies if the person acted honestly and in good faith with a view to the best interests of the Company and, in the case of criminal proceedings, the person had no reasonable cause to believe that their conduct was unlawful.

16.3 The decision of the directors as to whether the person acted honestly and in good faith and with a view to the best interests of the Company and as to whether the person had no reasonable cause to believe that his conduct was unlawful is, in the absence of fraud, sufficient for the purposes of the Articles, unless a question of law is involved.

16.4 The termination of any proceedings by any judgment, order, settlement, conviction or the entering of a nolle prosequi does not, by itself, create a presumption that the person did not act honestly and in good faith and with a view to the best interests of the Company or that the person had reasonable cause to believe that his conduct was unlawful.

16.5 The Company may purchase and maintain insurance in relation to any person who is or was a director, officer or liquidator of the Company, or who at the request of the Company is or was serving as a director, officer or liquidator of, or in any other capacity is or was acting for, another company or a partnership, joint venture, trust or other enterprise, against any liability asserted against the person and incurred by the person in that capacity, whether or not the Company has or would have had the power to indemnify the person against the liability as provided in the Articles.

Records

17.1 The Company shall keep the following documents at the office of its registered agent:

(a) the Memorandum and the Articles;

(b) the register of members, or a copy of the register of members;

(c) the register of directors, or a copy of the register of directors; and

(d) copies of all notices and other documents filed by the Company with the Registrar of Corporate Affairs in the previous 10 years.

17.2 Until the directors determine otherwise by resolution of directors the Company shall keep the original register of members and original register of directors at the principal business office of the Company and provide its registered agent in the British Virgin Islands with updated copies of the registers within seven (7) days of any changes.

17.3 If the Company maintains only a copy of the register of members or a copy of the register of directors at the office of its registered agent, it shall:

- (a) within 15 days of any change in either register, notify the registered agent in writing of the change; and
- (b) provide the registered agent with a written record of the physical address of the place or places at which the original register of members or the original register of directors is kept.

17.4 The Company shall keep the following records at the office of its registered agent or at such other place or places, as the directors may determine:

- (a) minutes of meetings and resolutions of shareholders;
- (b) minutes of meetings and resolutions of directors and committees of directors; and
- (c) an impression of the Seal, if any.

17.5 Where any original records referred to in this Regulation are maintained other than at the office of the registered agent of the Company, and the place at which the original records is changed, the Company shall provide the registered agent with the physical address of the new location of the records of the Company within 14 days of the change of location.

17.6 The records kept by the Company under this Regulation shall be in written form or either wholly or partly as electronic records complying with the requirements of applicable law.

Register of charges

18.1 The Company shall maintain at the office of its registered agent a register of charges in which there shall be entered the following particulars regarding each mortgage, charge and other encumbrance created by the Company:

- (a) the date of creation of the charge;
- (b) a short description of the liability secured by the charge;
- (c) a short description of the property charged;
- (d) the name and address of the trustee for the security or, if there is no such trustee, the name and address of the chargee;
- (e) unless the charge is a security to bearer, the name and address of the holder of the charge; and
- (f) details of any prohibition or restriction contained in the instrument creating the charge on the power of the Company to create any future charge ranking in priority to or equally with the charge.

Seal

19.1 The Company may have more than one Seal and references herein to the Seal shall be references to every Seal which shall have been duly adopted by resolution of directors. The directors shall provide for the safe custody of the Seal and for an imprint thereof to be kept at the registered office. Except as otherwise expressly provided herein the Seal when affixed to any written instrument shall be witnessed and attested to by the signature of any one director or other person so authorised from time to time by resolution of directors. Such authorisation may be before or after the Seal is affixed, may be general or specific and may refer to any number of sealings. The directors may provide for a facsimile of the Seal and of the signature of any director or authorised person which may be reproduced by printing or other means on any instrument and it shall have the same force and validity as if the Seal had been affixed to such instrument and the same had been attested to as hereinbefore described.

Distributions by way of dividend

20.1 The directors shall annually set aside five per cent (5%) of the Company's annual profits in a special reserve fund. No distribution shall be made from such legal reserve fund until the legal reserve fund amounts to ten per cent (10%) of the value of the subscribed capital.

20.2 Subject to the prior approval of the shareholders, the directors of the Company may, by resolution of directors, authorise a distribution by way of dividend at a time and of an amount they think fit if they are satisfied, on reasonable grounds, that, immediately after the distribution, the value of the Company's assets will exceed the aggregate amount of its liabilities, subscribed share capital and legal reserve, and the Company will be able to pay its debts as they fall due.

20.3 Dividends may be paid in money, shares, or other property.

20.4 Notice of any dividend that may have been declared shall be given to each shareholder as specified in Sub-Regulation 21.1 and all dividends unclaimed for three (3) years after having been declared may be forfeited by resolution of directors for the benefit of the Company.

20.5 No dividend shall bear interest as against the Company and no dividend shall be paid on Treasury Shares.

Accounts and Audit

21.1 The Company shall keep records that are sufficient to show and explain the Company's transactions and that will, at any time, enable the financial position of the Company to be determined with reasonable accuracy.

21.2 The Company may by resolution of shareholders call for the directors to prepare periodically and make available a profit and loss account and a balance sheet. The profit and loss account and balance sheet shall be drawn up so as to give respectively a true and fair view of the profit and loss of the Company for a financial period and a true and fair view of the assets and liabilities of the Company as at the end of a financial period.

21.3 The Company may by resolution of shareholders call for the accounts to be examined by auditors.

21.4 The first auditors shall be appointed by resolution of shareholders.

21.5 The shareholders shall appoint independent auditors to be the auditors of the Company.

21.6 The accounts of the Company shall be audited annually.

21.7 The auditors shall examine each profit and loss account and balance sheet required to be laid before a meeting of the shareholders or otherwise given to shareholders and shall state in a written report whether or not:

(a) in their opinion the profit and loss account and balance sheet give a true and fair view respectively of the profit and loss for the period covered by the accounts, and of the assets and liabilities of the Company at the end of that period; and

(b) all the information and explanations required by the auditors have been obtained.

21.8 The report of the auditors shall be annexed to the accounts and shall be read at the meeting of shareholders at which the accounts are laid before the Company or shall be otherwise given to the shareholders.

21.9 Every auditor of the Company shall have a right of access at all times to the books of account and vouchers of the Company, and shall be entitled to require from the directors and officers of the Company such information and explanations as he thinks necessary for the performance of the duties of the auditors.

21.10 The auditors of the Company shall be entitled to receive notice of, and to attend any meetings of shareholders at which the annual audited accounts of the Company are to be presented.

Notices

22.1 Any notice, information or written statement to be given by the Company to the shareholders may be given by mail addressed to each shareholder at the address shown in the register of members, to any agent appointed by the shareholder and notified to the Company, or electronically to any fax or email address previously notified to the Company and appearing alongside the shareholders name in the share register, except that a notice convening a meeting of shareholders shall also be published in the Luxembourg official journal and a newspaper having general circulation in Luxembourg.

22.2 Any summons, notice, order, document, process, information or written statement to be served on the Company may be served by leaving it, or by sending it by registered mail addressed to the Company, at its registered office, or by leaving it with, or by sending it by registered mail to, the registered agent of the Company.

22.3 Service of any summons, notice, order, document, process, information or written statement to be served on the Company may be proved by showing that the summons, notice, order, document, process, information or written statement was delivered to the registered office or the registered agent of the Company or that it was mailed in such time as to admit to its being delivered to the registered office or the registered agent of the Company in the normal course of delivery within the period prescribed for service and was correctly addressed and the postage was prepaid.

Voluntary winding up and Dissolution

23.1 The Company may by a resolution of shareholders appoint a voluntary liquidator.

Continuation

24.1 The Company may by resolution of shareholders or by a resolution passed unanimously by all directors of the Company continue as a company incorporated under the laws of a jurisdiction outside the British Virgin Islands in the manner provided under those laws.

The articles of association will be effective as of the date hereof.”

Third resolution

The general meeting decides to acknowledge the valuation report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), Grant Thornton Lux Audit S.A. having its registered office at 83, Parc d'Activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 43.268, who has verified the value of the assets of the Company.

The conclusion of the valuation report is the following:

“[Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least equal to the share capital of the Company.

This valuation report will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint with effect as of the date hereof, as directors for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2016, and for the exercise of the powers devolving on the Board of Directors of the Company the following persons:

- Mr. Philip Kenny, Non-Executive Chairman, born in Dublin, Ireland on July 4, 1961, residing at 25 Gerard Road, London, SW13 9RQ, UK;

- Mr. James Kenny, Chief Executive Officer, born in Dublin, Ireland on July 24, 1965, residing at 17 Palmerston Gardens, Rathmines, Dublin 6, Ireland; and

- Mr. Paul McGuinness, Chief Financial Officer, born in Dublin, Ireland on August 3, 1974, residing at 102 Meadow Grove, Churchtown, Dublin, Ireland.

Fifth resolution

The shareholders resolve to appoint with effect as of the date hereof as independent auditor of the Company for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2016, the following person:

- Grant Thornton Limited, with registered seat at Lefebvre House, Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 3TF.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Blenheim Trust Company Limited, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au Guernsey Registry sous le No. 6014;

(2) Westminster Nominees Limited, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au Guernsey Registry sous le No. 36096;

(3) Lambeth Nominees Limited, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au Guernsey Registry sous le No. 36072;

(4) Kensington Nominees Limited, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au Guernsey Registry sous le No. 36070;

(5) Blenheim Management Services Limited, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à 1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au Guernsey Registry sous le No. 33478; and

(6) Aurora International Investments Limited, une société constituée sous le droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3483, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée au BVI Registrar of International Business Companies sous le No. 176466;

tous les représentés par Monsieur Guy Harles, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé respectivement données en date du 3 novembre 2010;

lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les actionnaires de FRONTIER RARE EARTHS LIMITED, une société anonyme, ayant son siège social dans les bureaux Blenheim Trust (BVI) Limited, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 525111, constituée le 20 décembre 2002 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social ainsi qu'il en est fait mention dans la liste de présence jointe à l'acte, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert de l'administration centrale de la Société
2. Approbation des Statuts de la Société suite au transfert de son administration centrale;
3. Nomination d'administrateurs de la Société; et
4. Nomination de réviseurs de la Société.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparantes, requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer l'établissement principal (lieu d'administration centrale) et l'adresse postale de la Société au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident, après revue et examen, d'adopter les statuts de la Société, qui aura la forme d'une société anonyme, qui auront la teneur suivante:

«Partie A - Contrat de société

1.1 Le nom de la Société est: FRONTIER RARE EARTHS LIMITED.

Statut - Durée

2.1 La Société est une société anonyme constituée pour une durée indéterminée.

Siège social, Représentant officiel et Administration centrale

3.1 Le siège social de la Société est situé dans les bureaux de Blenheim Trust (Iles Vierges Britanniques) Limited Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.2 Le représentant officiel de la Société, à la date de la notification de l'Annexe 2 Partie IV Section 12(b) du BVI Business Companies Act 2004 (la "Loi des BVI"), est Blenheim Trust (Iles Vierges Britanniques) Limited, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.3 La Société peut par une décision des actionnaires ou une décision des administrateurs modifier le lieu de son siège social ou modifier son représentant officiel.

3.4 Un changement du siège social ou du représentant officiel prendra effet à l'enregistrement par le Registre d'une notification du changement déposée par le représentant officiel existant ou un praticien agissant au nom de la Société.

3.5 La Société conservera son administration centrale et son adresse postale au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg. En conséquence, la Société sera aussi soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, (la "Loi Luxembourgeoise"), et à certaines des dispositions du Contrat de Société et des Statuts qui reflètent les dispositions spécifiques de la Loi Luxembourgeoise.

Capacité et Pouvoirs

4.1 L'objet de la Société est l'exploitation minière, l'affinage et la vente de minéraux de la terre rares, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, incluant la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

4.2 La Société a toute capacité, droits, pouvoirs ou prérogatives pour réaliser ou entreprendre toute affaire, activité, faire tout acte ou conclure toute transaction qui n'est pas prohibée en vertu de toute loi applicable.

Capital autorisé

5.1 La Société est autorisée à émettre un maximum de 350.000.000.000 d'actions (chacune, une "Action") représentant pour les besoins de la Loi Luxembourgeoise un capital autorisé de trois cent cinquante millions de dollars américains (USD 350.000.000).

5.2 La Société peut émettre des actions divisées en coupures et une coupure aura les droits, obligations et devoirs correspondants d'une Action.

5.3 Pendant une période de cinq (5) ans à compter de l'adoption de ce Contrat de Société et de ces Statuts ou, selon le cas, d'une décision d'augmenter le capital autorisé conformément à cette Clause, le conseil d'administration peut émettre des Actions, consentir des options pour souscrire aux Actions et émettre tout autre instrument convertible en Actions dans les limites du capital autorisé aux personnes et aux conditions qu'ils détermineront sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions émises.

5.4 Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires prises de la manière requise pour modifier ce Contrat de Société ou ces Statuts.

Capital social souscrit

6.1 La capital social souscrit de la Société à la date du dépôt de ces Statuts est de 70.897.432 actions (chacune, une "Action") représentant, pour les besoins de la Loi Luxembourgeoise, soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 70.897).

Désignations, Pouvoirs, Privilèges, etc des Actions

7.1 Chaque Action dans la Société confère à l'actionnaire:

- (a) le droit à une voix à une assemblée des actionnaires de la Société ou pour une décision des actionnaires;
- (b) le droit à une part égale pour un dividende payé par la Société; et
- (c) le droit à une part égale dans la distribution de boni de la Société à sa liquidation.

7.2 Les administrateurs peuvent à leur discrétion par une décision des administrateurs, racheter, acheter ou autrement acquérir toutes ou des Actions dans la Société sous réserve de la Disposition 4 des Statuts.

Modification des droits

8.1 Les droits attachés aux Actions tels que précisés dans la Clause 7.1 peuvent seulement, que la Société soit ou non en liquidation, être modifiés par une décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ce Contrat de Société et de ces Statuts.

8.2 Les droits conférés aux détenteurs des Actions émises avec un droit privilégié ou d'autres droits ne seront pas, à moins qu'il en soit expressément stipulé autrement dans les termes d'émission des Actions, considérés comme étant modifiés par la création ou l'émission d'Actions supplémentaires classés pari passu avec elles.

Actions nominatives

9.1 La Société n'émettra des Actions que sous la forme nominative et ne pourra pas:

- (a) émettre des actions au porteur;
- (b) convertir des actions nominatives en actions au porteur; ou
- (c) échanger des actions nominatives pour des actions au porteur.

Modification du contrat de société et des statuts

10.1 La Société peut modifier son Contrat de Société ou ses Statuts par une décision des actionnaires. En dépit des dispositions de la Loi des BVI, aucune modification ne peut être faite par une décision des administrateurs:

- (a) de limiter les droits ou pouvoirs des actionnaires de modifier le Contrat de Société ou les Statuts;
- (b) de changer le pourcentage des actionnaires requis pour adopter une décision des actionnaires afin de modifier le Contrat de Société ou les Statuts;
- (c) dans les circonstances dans lesquelles le Contrat de Société ou les Statuts ne peuvent être modifiés par les actionnaires; ou
- (d) aux Clauses 8, 9, ou à cette Clause 10.

Divers

11.1 La Société a d'abord été constituée le 20 Décembre 2002 conformément au British Virgin Islands International Business Companies Act (Cap. 291).

11.2 Immédiatement avant sa ré-immatriculation automatique conformément à la Loi des BVI la Société était régie par le British Virgin Islands International Business Companies Act (Cap. 291).

11.3 La Société a transféré son administration centrale au Luxembourg à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au Luxembourg le 5 Novembre 2010.

Partie B - Statuts

Définitions et Interprétation

1.1 Les Statuts suivants constitueront le règlement de la Société. Tous les mots ou expressions définis dans les Lois à moins que le contexte ne l'exige autrement ont la même signification dans le Contrat de Société et les Statuts à moins qu'ils ne soient définis autrement:

"Action" signifie une action émise ou à émettre par la Société conformément à la Clause 6.1 du Contrat de Société;

"écrit" ou terme de même teneur inclus information produite, envoyée, reçue ou stockée par des moyens électroniques, électriques, digitaux, magnétiques, optiques, électromagnétiques, biométriques ou photoniques, comprenant des échanges de données électroniques, courrier électronique, télégramme, télex ou télécopie, et "par écrit" sera interprété en conséquence;

"Loi des BVI" signifie le BVI Business Companies Act (No. 16 of 2004) et inclus les dispositions ci-dessous et ses modifications;

"Loi Luxembourgeoise" signifie la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales datée du 10 août 1915 telle que modifiée;

"Lois" signifie les Lois des BVI et la Loi Luxembourgeoise;

"Personne" signifie individus, masse successorale, groupements de personnes non enregistrés et tous les entités légales capables d'avoir une existence légale;

"Sceau" signifie un sceau qui a été dûment approuvé comme le sceau commun de la Société.

1.2 Dans le Contrat de Société et les Statuts, à moins que le contexte ne l'exige autrement une référence à:

- (a) une "Clause" est une référence à une clause du Contrat de Société;
- (b) une "Disposition" est une référence à une disposition des Statuts;
- (c) le singulier inclus le pluriel et vice versa et le masculin inclura le féminin et le neutre;

1.3 Les titres sont insérés seulement par commodité et ne seront pas pris en compte dans l'interprétation du Contrat de Société et des Statuts.

Actions nominatives

2.1 Tous les actionnaires ont droit à un certificat signé par un administrateur de la Société, ou une personne autorisée par une décision des administrateurs à émettre ces certificats, ou revêtu du Sceau précisant le nombre d'Actions détenues par lui et la signature et le Sceau peuvent être faxés.

2.2 Un actionnaire recevant un certificat dédommagera et ne tiendra pas la Société et ses administrateurs et représentants comme responsables d'une perte qu'ils pourraient encourir en raison d'un usage illégal ou frauduleux fait par une personne en vertu de la possession de celui-ci. Si un certificat pour des Actions est abimé ou perdu il peut être remplacé sur production du certificat abimé ou d'une preuve valable de sa perte ensemble avec ce dédommagement tel qu'il peut être exigé par une décision des administrateurs.

2.3 Si plusieurs Personnes sont enregistrées comme détenteurs communs d'Actions, n'importe laquelle de ces Personnes peut donner un justificatif efficace pour une Distribution.

Actions

3.1 En dépit des dispositions des Lois, les Actions et autres Titres peuvent être émis aux moments, aux Personnes, pour une contrepartie et aux termes que les administrateurs ou les actionnaires, selon le cas, peuvent par une décision déterminer, à condition que cette contrepartie soit d'une valeur économique, que ce soit en numéraire ou en nature.

3.2 Aucune Action dans la Société ne peut être émise jusqu'à ce que la contrepartie de celle-ci soit entièrement payée, et lorsqu'émise l'Action est à tout égard entièrement payée et non-imposable.

3.3 Une Action ne peut pas être émise pour un billet à ordre ou autre obligation engageante de donner de l'argent ou des biens.

3.4 Aucune Action ne peut être émise pour une contrepartie autre que de l'argent à moins que les administrateurs aient adopté une résolution posant:

(a) le montant devant être crédité pour l'émission des Actions;

(b) leur détermination basé sur le rapport d'un réviseur indépendant sur la valeur vénale raisonnable actuelle de la contrepartie en nature pour l'émission; et

(c) que, à leur avis, la valeur vénale actuelle de la contrepartie en nature pour l'émission n'est pas inférieure au montant devant être crédité pour l'émission des Actions.

3.5 Un administrateur qui vote pour ou consent à une résolution autorisant l'émission d'une Action pour une contrepartie autre que de l'argent est solidairement et individuellement tenu envers la Société de réparer un montant pour lequel la contrepartie reçue est inférieure à l'équivalent de marché équitable en argent que la Société aurait reçue si l'Action a été émise contre de l'argent à la date de la résolution. Un administrateur n'est pas responsable ci-après si l'Administrateur prouve que l'administrateur ne savait pas et ne pouvait raisonnablement pas savoir que l'Action était émise pour une contrepartie inférieure à l'équivalent de marché équitable en argent que la Société aurait reçu si l'Action avait été émise pour de l'argent. Une action pour mettre en œuvre une responsabilité imposée par cette section ne peut pas initiée après cinq ans à compter de la date de la décision autorisant le dépôt de la plainte.

3.6 La Société conservera un registre (le "registre des actionnaires") contenant:

(a) les noms et adresses des Personnes qui détiennent des Actions;

(b) le nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire;

(c) la date à laquelle le nom de chaque actionnaire a été inscrit dans le registre des actionnaires;

(d) la date à laquelle une personne cesse d'être actionnaire; et pour les besoins de la Loi Luxembourgeoise, les montants libérés pour chaque Action.

3.7 Le registre des actionnaires peut être dans toute forme que les administrateurs approuvent, mais s'il est en forme magnétique, électronique ou autre forme de stockage de données, la Société doit être en mesure de produire une preuve lisible de son contenu. Jusqu'à ce que les administrateurs en décident autrement, la forme magnétique, électronique ou autre forme de stockage sera le registre des actionnaires original.

3.8 Une Action est considérée comme étant émise lorsque le nom de l'actionnaire est inscrit dans le registre des actionnaires.

3.9 Les administrateurs peuvent de temps en temps nommer une Personne pour conserver le registre des actionnaires et peuvent nommer une ou plusieurs personnes pour garder des copies du registre des actionnaires ainsi qu'un registre des certificats d'actions émis en rapport avec les Actions.

Rachat d'actions et Actions de trésorerie

4.1 La Société peut acheter, racheter ou autrement acquérir et détenir ses propres Actions sauf que la Société ne peut pas acheter, racheter ou autrement acquérir ses propres Actions sans l'accord des actionnaires dont les Actions sont achetées, rachetées ou autrement acquises à moins que la Société soit autorisée en vertu de la loi applicable ou d'une

disposition dans le Contrat de Société ou les Statuts à acheter, racheter ou autrement acquérir les Actions sans leur accord.

4.2 La Société peut uniquement proposer d'acquérir des Actions si au moment approprié les administrateurs par une décision décident qu'immédiatement après l'acquisition la valeur des actifs de la Société excèdera le montant total de son passif, de son capital social souscrit et de ses réserves légales et que la Société sera en mesure de payer ses dettes à échoir.

4.3 Les Actions que la Société achète, rachète ou autrement acquiert peuvent être annulées ou détenues comme Actions de Trésorerie sauf dans la mesure où ces Actions excèdent 50 pourcent des Actions émises auquel cas elles seront annulées mais elles seront disponibles pour une réémission.

4.4 Tous les droits et obligations attachés à une Action de Trésorerie sont suspendus et ne seront pas exercés par la Société tant qu'elle détient cette Action comme une Action de Trésorerie.

4.5 Les Actions de Trésorerie peuvent être vendues par la Société aux termes et conditions (pas autrement incompatible avec le Contrat de Société et les Statuts) que la Société peut par une décision des administrateurs déterminer.

4.6 Lorsque les Actions sont détenues par une autre personne morale dont la Société détient, directement ou indirectement, des actions ayant plus de 50 pourcent des votes ou sur laquelle la Société peut directement ou indirectement, exercer une influence déterminante (par exemple pour l'élection d'administrateurs des autres personnes morales), tous les droits et obligations attachés aux Actions détenues par les autres personnes morales sont suspendus et ne seront pas exercés par l'autre personne morale.

Hypothèques et Sûretés des Actions

5.1 Les Actionnaires peuvent hypothéquer ou constituer des sûretés sur leurs Actions.

5.2 Il doit être inscrit dans le registre des actionnaires à la demande écrite de l'actionnaire:

- (a) une déclaration que les Actions détenues par lui sont gagées ou font l'objet de sûretés;
- (b) le nom du créancier gagiste ou du bénéficiaire de la sûreté; et
- (c) la date à laquelle les détails spécifiés aux sous-paragraphes (a) et (b) sont inscrits dans le registre des actionnaires.

5.3 Lorsque les détails d'une hypothèque ou d'une sûreté sont inscrits dans le registre des actionnaires, ces détails peuvent être rayés:

- (a) avec l'accord écrit du dénommé créancier gagiste ou du bénéficiaire de la sûreté ou quiconque autorisé à agir en son nom; ou
- (b) suite à une preuve satisfaisante aux administrateurs de la décharge des obligations garantis par l'hypothèque ou la sûreté et l'émission de ces documents de décharge que les administrateurs considéreront nécessaires ou souhaitables.

5.4 Tant que les détails d'une hypothèque ou d'une sûreté sur les Actions sont inscrits dans le registre des actionnaires conformément à cette Disposition:

- (a) aucune cession d'action faisant l'objet de ces détails ne sera effectuée;
- (b) la Société ne peut pas acheter, racheter, ou autrement acquérir ces Actions; et
- (c) aucun certificat de remplacement ne sera émis en ce qui concerne ces Actions,
- (d) sans l'accord écrit du créancier gagiste prénommé ou du bénéficiaire de la sûreté.

Amendes

6.1 Les Actions qui ne sont pas entièrement libérées à l'émission sont soumises aux dispositions relatives aux amendes énumérées dans cette Disposition.

6.2 Une notification écrite d'appel spécifiant la date à laquelle le paiement doit être fait sera remise à l'actionnaire qui n'a pas effectué le paiement des Actions.

6.3 La notification écrite d'appel à laquelle il est fait référence au sous-paragraphes 6.2 devra mentionner une date supplémentaire non antérieure à l'expiration d'un délai de 14 jours à compter de la date de la remise de la notification lorsque ou avant que le paiement exigé par la notification ne soit fait et contiendra une déclaration qu'en cas de non-paiement à ou avant la date indiquée dans la notification les Actions, ou certaines d'entre elles, pour lesquelles un paiement n'est pas effectué seront sujettes à des amendes.

6.4 Lorsqu'une notification écrite d'appel a été émise conformément à la Sous-Disposition 6.3 et que les exigences de la notification n'ont pas été respectées, les administrateurs peuvent, à tout moment avant l'offre de paiement, confisquer et annuler les Actions auxquelles la notification fait référence.

6.5 La Société n'a aucune obligation de restituer des sommes d'argent à l'actionnaire dont les actions ont été annulées conformément à la Sous-Disposition 6.4 et cet actionnaire sera libéré de toute obligation supplémentaire envers la Société

Cession d'actions

7.1 Les Actions peuvent être cédées par acte écrit de cession signé par le cédant et le cessionnaire contenant l'adresse du cessionnaire, qui sera envoyé à la Société au bureau du représentant officiel pour enregistrement.

7.2 La Société, dès réception de l'acte écrit de cession conformément à la Sous-Disposition 7.1 inscrira le nom du cessionnaire d'une Action dans le registre des Actionnaires à moins que les administrateurs décident de refuser ou de retarder l'inscription de la cession pour des motifs qui seront indiqués dans une résolution des administrateurs. Les administrateurs ne peuvent décider de refuser ou de retarder la cession d'une Action à moins que l'actionnaire n'ait pas payé un montant dû pour l'Action.

7.3 La cession d'une Action prend effet lorsque le nom du cessionnaire est inscrit dans le registre des actionnaires.

7.4 Si les administrateurs sont persuadés qu'un acte de cession relatif aux Actions a été signé mais que l'acte a été perdu ou détruit, ils peuvent décider par une résolution:

- (a) d'accepter cette preuve de cession des Actions comme ils l'estiment opportun; et
- (b) que le nom du cessionnaire devrait être inscrit dans le registre des actionnaires malgré l'absence de l'acte de cession.

7.5 Sous réserve du Contrat de Société, le représentant personnel d'un actionnaire décédé peut céder une Action bien que le représentant personnel ne soit pas un actionnaire au moment de la cession.

Assemblées et Consentements des Actionnaires

8.1 Les administrateurs de la Société peuvent convoquer des assemblées des actionnaires aux moments et de la manière et aux lieux que les administrateurs estiment nécessaires ou souhaitables.

8.2 Sur demande écrite d'actionnaires ayant le droit d'exercer dix (10) pourcent des droits de vote pour lesquels l'assemblée est convoquée les administrateurs convoqueront une assemblée des actionnaires.

8.3 Sous réserve de loi applicable, les administrateurs convoquant une assemblée adresseront une convocation au moins vingt-et-un (21) jours avant une assemblée des actionnaires à ceux des actionnaires dont le nom à la date à laquelle la convocation est remise figure comme actionnaire dans le registre des actionnaires de la Société et sont autorisés à voter à l'assemblée et aux autres administrateurs, et à chaque Bourse dans laquelle les actions de la Société sont cotées. Une assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue à 10 heures le deuxième jeudi du mois de mai au lieu de l'administration centrale ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée. Si ce jour est un jour férié aux Iles Vierges Britanniques ou au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

8.4 Les administrateurs convoquant une assemblée des actionnaires peuvent fixer comme date pour déterminer ceux des actionnaires qui sont autorisés à voter à l'assemblée la date à laquelle la convocation pour l'assemblée est donnée, ou une autre date telle que cela peut être indiqué dans la convocation, mais une date non antérieure à la date de la convocation.

8.5 Une assemblée des actionnaires tenue en violation de l'exigence d'adresser une convocation est valable si tous les actionnaires représentant tous les droits de vote sur toute matière devant être examinée à l'assemblée ont renoncé à être convoqués à l'assemblée, et pour cela, la présence d'un actionnaire à l'Assemblée constituera une renonciation concernant toutes les Actions que cette actionnaire détient.

8.6 Un actionnaire peut être représenté à une assemblée des actionnaires par un mandataire qui peut s'exprimer et voter au nom de l'actionnaire.

8.7 L'acte nommant un mandataire devra être produit à l'endroit indiqué pour l'assemblée avant le moment de la tenue de l'assemblée au cours de laquelle la personne désignée dans cet acte à l'intention de voter. La convocation à l'assemblée peut spécifier un lieu ou une heure alternatif ou additionnel auxquels le mandataire devra être présent.

8.8 L'acte nommant un mandataire sera en substance dans la forme suivante ou dans une autre forme que le président de l'assemblée acceptera comme prouvant valablement les souhaits de l'actionnaire nommant le mandataire.

Frontier Rare Earths Limited

I/Nous étant un actionnaire de la Société ci-dessus NOMMONS PAR LA PRÉSENTE ... de ... ou à défaut ... de ... pour être mon/notre mandataire pour voter pour moi/nous à l'assemblée des actionnaires devant être tenue le ..., 20... et à tout ajournement de celle-ci.

(Les restrictions aux votes étant insérées ici.)

Signé le ..., 20...

Actionnaire

8.9 Ce qui suit s'applique lorsque les Actions sont détenues conjointement:

(a) si deux ou davantage de personnes détiennent des Actions conjointement chacune d'entre elles peut être présente en personne ou représentée à une assemblée des actionnaires et peut s'exprimer en qualité d'actionnaire;

(b) si seulement un des copropriétaires est présent en personne ou représenté il peut voter au nom de tous les copropriétaires; et

(c) si deux ou davantage de copropriétaires sont présents en personne ou représentés ils doivent voter comme un seul.

8.10 A moins qu'il en soit autrement exigé par la loi ou par ces Statuts (incluant la Sous-Disposition 8.11), une assemblée des actionnaires est dûment constituée si, au début de l'assemblée, il est présent en personne ou représenté pas moins d'un actionnaire. A moins qu'il en soit autrement exigé par la loi ou par ces Statuts (incluant la Sous-Disposition 8.11),

les décisions à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à une majorité simple des votes valablement exprimés, sans tenir compte de la portion du capital représenté. Les abstentions et les votes blancs ne seront pas comptabilisés.

8.11 A moins qu'il en soit autrement exigé par la loi, une assemblée des actionnaires tenue pour modifier le Contrat de Société et/ou les Statuts de la Société est dûment constituée si, au début de l'assemblée, il est présent en personne ou représenté des Personnes représentant pas moins de 50 pourcent des votes des Actions émises et à émettre. A moins qu'il en soit autrement exigé par la loi, les décisions à une assemblée des actionnaires dûment convoquée pour modifier le Contrat de Société et/ou les Statuts de la Société seront adoptées à une majorité des deux tiers des votes valablement exprimés. Les abstentions et les votes blancs ne seront pas comptabilisés.

8.12 A chaque assemblée des actionnaires, le Président du Conseil présidera en tant que président de l'assemblée. S'il n'y a pas de Président du Conseil ou si le Président du Conseil n'est pas présent à l'assemblée, le membre présent le plus âgé du conseil d'administration agira en tant que président.

8.13 Le Président peut, avec l'accord de l'assemblée, ajourner une assemblée d'une heure à une autre, et d'un lieu à un autre, mais aucune affaire ne sera traitée à une assemblée ajournée autre que les affaires à régler inachevées pendant l'assemblée au cours de laquelle l'ajournement a eu lieu.

8.14 A une assemblée des actionnaires le Président décide de la manière qu'il estime approprié si une résolution proposée a été votée ou non et le résultat de sa décision sera annoncé à l'assemblée et enregistré dans le procès-verbal de l'assemblée. Si le président a des doutes en ce qui concerne le résultat du vote sur une résolution proposée, il effectuera un sondage de tous les votes exprimés concernant cette résolution. Si le sondage du Président n'aboutit pas, un actionnaire présent en personne ou représenté qui conteste l'annonce par le Président du résultat du vote peut immédiatement après cette annonce demander à ce qu'un sondage soit effectué et le président fera ce sondage. Si un sondage est effectué à une assemblée, le résultat sera annoncé à l'assemblée et enregistré dans le procès-verbal de l'assemblée.

8.15 Sous réserve des dispositions spécifiques figurant dans cette Disposition pour la nomination de représentants de Personnes autres que des individus le droit de chaque individu de s'exprimer pour ou de représenter un actionnaire sera déterminé par la loi de la juridiction ou, et par les documents par lesquels, la Personne est constituée ou d'où elle tire son existence. En cas de doute, les administrateurs peuvent de bonne foi demander des services juridiques à toute personne qualifiée et à moins et jusqu'à ce qu'un tribunal d'une juridiction compétente en décide autrement, les administrateurs peuvent invoquer et suivre ces conseils sans encourir aucune responsabilité envers un actionnaire ou la Société.

8.16 Une Personne autre qu'un individu qui est actionnaire peut par une décision de ses administrateurs ou autre organe de direction autoriser cet individu comme il juge bon de le faire à agir en tant que son représentant à une assemblée des actionnaires, et l'individu ainsi autorisé sera autorisé à exercer les mêmes droits au nom de la Personne qu'il représente que cette Personne pourrait exercer si elle était un individu.

8.17 Le Président d'une assemblée au cours de laquelle un vote est exprimé par mandat ou au nom d'une Personne autre qu'un individu peut demander une copie de ce mandat certifiée par un notaire ou autorisation qui sera produite dans les 7 jours de cette demande ou les votes exprimés par ce mandataire ou au nom de cette Personne ne seront pas pris en compte.

8.18 Les administrateurs de la Société peuvent participer et s'exprimer à une assemblée des actionnaires.

Contestation d'actionnaire

9.1 En plus des droits de contestation stipulés dans la section 179 de la Loi des BVI, un actionnaire est autorisé à contester (de la manière indiquée dans la section 179 de la Loi des BVI) et à recevoir, sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, une valeur équitable pour ses Actions si la Société veut décider:

(a) de modifier son Contrat de Société ou ses Statuts pour ajouter, supprimer ou changer des restrictions à l'émission, au transfert ou à la propriété des Actions de la Société; ou

(b) de modifier son Contrat de Société ou ses Statuts pour ajouter, supprimer ou changer des restrictions à l'activité ou aux activités que la Société peut réaliser ou aux pouvoirs que la Société peut exercer.

Administrateurs

10.1 Les premiers administrateurs de la Société seront nommés par le premier représentant officiel dans les 180 jours de la constitution de la Société; et par la suite, les administrateurs seront nommés par une décision des actionnaires pour une durée que les actionnaires détermineront.

10.2 Aucune personne ne sera nommée comme administrateur de la Société à moins qu'elle ait consenti par écrit à agir comme administrateur.

10.3 Le nombre minimum d'administrateurs sera de trois (3) et le nombre maximum sera de douze (12).

10.4 Chaque administrateur exerce sa fonction pour une durée maximum de six (6) ans, ou jusqu'à son décès, démission ou révocation. Si par inadvertance aucune durée n'est fixée par les résolutions nommant un administrateur, un administrateur exercera son mandat pour une durée maximum de six (6) années ou jusqu'à son décès, démission ou révocation. Un administrateur peut être réélu pour des mandats consécutifs d'une durée de six années.

10.5 Un administrateur peut être révoqué de ses fonctions avec ou sans motif, par une résolution adoptée à une assemblée des actionnaires convoquée comprenant la révocation de l'administrateur ou par une résolution écrite adoptée par au moins soixante-quinze pourcent des actionnaires de la Société autorisés à voter.

10.6 Un administrateur peut démissionner de ses fonctions par une notification écrite de sa démission adressée à la Société et la démission prend effet à compter de la date de réception de la notification par la Société à partir de cette dernière date tel qu'il peut être spécifié dans la notification. Un administrateur démissionnera sur-le-champ en qualité d'administrateur, s'il est, ou devient, incapable d'agir en tant qu'administrateur en vertu de la loi applicable.

10.7 Les administrateurs peuvent à tout moment nommer une personne pour être administrateur pour occuper un poste vacant. Lorsque les administrateurs nomment une personne en qualité d'administrateur pour occuper une vacance, la durée n'excèdera pas la durée qu'il reste après que la personne qui a cessé d'être un administrateur ait cessé d'exercer ses fonctions, et cette nomination devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

10.8 Une vacance en rapport avec les administrateurs se produit si un administrateur meurt ou autrement cesse d'occuper ses fonctions avant l'expiration du terme de son mandat..

10.9 La Société gardera un registre des administrateurs contenant:

- (a) les noms et adresses des personnes qui sont administrateurs de la Société;
- (b) la date à laquelle chaque personne dont le nom est inscrit dans le registre a été nommée;
- (c) la date à laquelle chaque personne désignée comme administrateur cesse d'être un administrateur de la Société; et
- (d) les autres informations telles que prescrites par la loi applicable.

10.10 Le registre des administrateurs peut être conservé dans la forme que les administrateurs peuvent approuver, mais si c'est en forme magnétique, électronique ou dans une autre forme de stockage de données, la Société doit être en mesure de produire une preuve lisible de son contenu. Jusqu'à ce qu'une décision des administrateurs qui en décide autrement soit approuvée, la forme magnétique, électronique ou une autre forme de stockage de données sera le registre des administrateurs original.

10.11 Un administrateur n'est pas tenu de détenir une Action pour avoir la possibilité d'exercer ces fonctions.

Pouvoirs des administrateurs

11.1 Les activités et les affaires de la Société seront gérées par, et sous la direction ou la supervision des administrateurs de la Société. Les administrateurs de la Société ont tous les pouvoirs nécessaires pour gérer, et pour diriger et superviser, l'activité et les affaires de la Société. Les administrateurs peuvent régler tous les frais encourus avant de et en rapport avec la constitution de la Société et peuvent exercer tous ces pouvoirs de la Société qui ne sont pas en vertu des Lois ou du Contrat de Société ou des Statuts exercés par les actionnaires.

11.2 Chaque administrateur exercera ses pouvoirs ou accomplira ses devoirs dans un but juste et n'agira pas ou n'acceptera pas que la Société agisse d'une manière qui viole le Contrat de Société, les Statuts ou les Lois.

11.3 Chaque administrateur, en exerçant ses pouvoirs ou en accomplissant ses devoirs, agira honnêtement et de bonne foi en faisant ce que l'administrateur croit être dans le meilleur intérêt de la Société.

11.4 Un administrateur qui est une personne morale peut nommer un individu comme son représentant dûment autorisé dans le but de le représenter à des réunions des administrateurs, en ce qui concerne la signature de consentements ou autre.

11.5 Les administrateurs continuant peuvent agir en dépit d'une vacance en leur sein.

11.6 Les administrateurs peuvent par une décision des administrateurs exercer tous les pouvoirs de la Société pour contracter des dettes, des engagements financiers ou des obligations et pour garantir des dettes, des engagements financiers ou des obligations de la Société ou d'un tiers.

11.7 Tous les chèques, billets à ordre, effets, effets de change et autres instruments négociables et tous reçus pour des sommes d'argent payées à la Société seront signés, tirés, acceptés, endossés ou autrement exécutés, selon le cas, de la manière telle que déterminée de temps en temps par une décision des administrateurs.

11.8 Les administrateurs peuvent par une décision des administrateurs décider qu'une vente, une cession, un bail, un échange ou une autre disposition est courante et habituelle dans l'activité exercée par la Société et cette appréciation est, en l'absence de fraude, concluante.

Réunions des administrateurs

12.1 N'importe lequel des administrateurs de la Société peut convoquer une réunion en envoyant une notification écrite à chaque autre administrateur.

12.2 Les administrateurs de la Société ou un comité de ces derniers peuvent se réunir aux moments et de la manière et aux lieux que les administrateurs décideront comme étant nécessaires ou souhaitables.

12.3 Un administrateur est considéré comme étant présent à une réunion des administrateurs s'il participe par téléphone ou autres moyens électroniques et que tous les administrateurs participants à la réunion sont capables de s'entendre.

12.4 Un administrateur recevra une notification d'une réunion des administrateurs pas moins de 3 jours avant cette réunion, mais une réunion des administrateurs tenue sans que cette notification n'ait été adressée à tous les administrateurs sera valable si tous les administrateurs autorisés à voter à la réunion qui ne participent pas renoncent à la notification de la réunion, et pour cela la présence d'un administrateur à la réunion constituera une renonciation par cet administrateur.

12.5 Une réunion des administrateurs est dûment constituée si, au début de l'assemblée, il est présent en personne pas moins de 50% de tous les administrateurs en fonction, à moins qu'ils ne soient pas moins de quatre (4) mais pas plus de huit (8) administrateurs, dans ce cas le quorum sera de quatre (4).

12.6 Si la Société n'a qu'un seul administrateur les dispositions ci-inclus contenues pour les réunions des administrateurs ne s'appliquent pas et cet administrateur unique a tout pouvoir pour représenter et agir pour la Société dans tous les domaines qui ne sont pas par les Lois, le Contrat de Société ou les Statuts exercés par les actionnaires. A la place du procès-verbal d'une réunion l'administrateur unique notera par écrit et signera une note ou un sommaire de toutes les choses nécessitant une décision des administrateurs. Cette note ou sommaire constitue une preuve suffisante de cette décision pour tout besoin.

12.7 Aux réunions des administrateurs auxquelles le Président du Conseil est présent, il présidera en tant que président de la réunion. S'il n'y pas de Président du Conseil ou si le Président du Conseil n'est pas présent, les administrateurs présents choisiront l'un des leurs pour être le président de la réunion.

Comités

13.1 Les administrateurs peuvent par une résolution désigner un ou plusieurs comités, chacun se composant d'un ou plusieurs administrateurs, et déléguer un ou plusieurs de leurs pouvoirs, incluant le pouvoir d'apposer le Sceau, au comité.

13.2 Les administrateurs n'ont aucun pouvoir de déléguer à un comité d'administrateurs les pouvoirs suivants:

- (a) de modifier le Contrat de Société ou les Statuts;
- (b) de désigner des comités d'administrateurs;
- (c) de déléguer des pouvoirs à un comité d'administrateurs;
- (d) de nommer des administrateurs;
- (e) de nommer un représentant;
- (f) d'approuver un projet de fusion, de consolidation ou de transaction à moins qu'il en soit disposé ainsi par une loi applicable; ou
- (g) de faire une déclaration de solvabilité ou d'approuver un projet de liquidation.

13.3 Les Sous-Dispositions 12.2(b) et 12.2(c) n'empêchent pas un comité d'administrateurs, lorsque autorisé par une décision des administrateurs nommant ce comité ou par une décision subséquente des administrateurs, de nommer un sous-comité et de déléguer les pouvoirs exerçables par le comité au sous-comité.

13.4 Les réunions et les procédures de chaque comité d'administrateurs comprenant 2 ou plus de 2 administrateurs seront gouvernées mutatis mutandis par les dispositions des Statuts réglant les réunions des administrateurs tant que celles-ci ne sont pas remplacées par des dispositions dans la résolution des administrateurs constituant le comité.

13.5 Lorsque les administrateurs délèguent leurs pouvoirs à un comité d'administrateurs ils demeurent responsables de l'exercice de ce pouvoir par le comité, à moins qu'ils n'aient cru pour des motifs raisonnables qu'à tout moment avant l'exercice du pouvoir que le comité exercerait le pouvoir conformément aux devoirs imposés aux administrateurs de la Société et en conformité avec les Lois.

Agents

14.1 La Société peut par une résolution des administrateurs nommer des agents de la Société aux moments qu'elle considérera nécessaires ou opportuns. Ces agents peuvent être en un Président du Conseil d'Administration, un président et un ou plusieurs vice-présidents, secrétaires et trésoriers et ces autres agents peuvent parfois être considérés nécessaires ou opportuns. Plusieurs fonctions peuvent être exercées par la même personne.

14.2 Les agents accompliront ces fonctions telles qu'elles sont prescrites au moment de leur nomination sous réserve d'une modification de leurs fonctions telles qu'il peut être prescrit ci-après par une résolution des administrateurs. En l'absence d'une prescription spécifique des fonctions il sera de la responsabilité du Président du Conseil de présider aux réunions des administrateurs et des actionnaires, un président-directeur-général («P.D.G.») pour assurer la gestion quotidienne des affaires de la Société, les autres directeurs exécutifs d'agir par ordre de séniorité en l'absence du P.D.G. mais autrement d'accomplir ces fonctions telles que déléguées à eux par le P.D.G., les secrétaires de conserver le registre des actionnaires, le registre des procès-verbaux et archives (autres que les archives financières) de la Société et de garantir la conformité avec toutes les exigences procédurales imposées à la Société par la loi applicable, et un directeur financier pour être responsable des affaires financières de la Société.

14.3 Les émoluments de tous les agents seront fixés par une décision des administrateurs.

14.4 Les agents de la Société exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés, mais un agent élu ou nommé par les administrateurs peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, sur décision des

administrateurs. Une vacance se produisant pour une fonction de la Société peut être pourvue par une décision des administrateurs.

14.5 Les administrateurs peuvent, par une décision des administrateurs, nommer une personne, incluant une personne qui est administrateur, pour être un agent de la Société. Un Agent de la Société aura les pouvoirs et autorités des administrateurs, comprenant le pouvoir et l'autorité d'apposer le Sceau, tel qu'exposé dans les Statuts ou dans une décision des administrateurs nommant un agent, à l'exception du fait qu'aucun agent n'a le pouvoir ou l'autorité en ce qui concerne les matières spécifiées dans la Sous-Disposition 13.2. La décision des administrateurs nommant un agent peut autoriser l'agent à nommer un ou plusieurs remplaçants ou délégués pour exercer certains ou tous les pouvoirs conférés à l'agent par la Société. Les administrateurs peuvent révoquer un agent nommé par la Société et peuvent retirer ou modifier un pouvoir qui lui est conféré.

Conflits d'intérêts

15.1 Un administrateur de la Société divulguera, sur-le-champ après être informé du fait qu'il a un intérêt dans une opération conclue ou à conclure par la Société, l'intérêt à tous les autres administrateurs de la Société.

15.2 Pour les besoins de la Sous-Disposition 14.1, une divulgation à tous les autres administrateurs de la Société dans le sens qu'un administrateur est un membre, administrateur ou agent d'une autre entité désignée ou a une relation fiduciaire en ce qui concerne l'entité ou l'individu désigné et est traité comme ayant un intérêt dans une opération qui peut, après la date d'inscription ou de divulgation, être conclue avec cette entité ou individu, est une divulgation suffisante d'intérêt en rapport avec l'opération.

Indemnisation

16.1 Sous réserve des limitations prévues ci-après, la Société indemnifiera toutes les dépenses, y inclus les frais légaux, et tous les jugements, amendes et montants payés pour règlement à l'amiable qui seront raisonnablement dus en rapport avec des procédures légales, administratives ou d'enquête, de toute personne qui:

(a) est ou était une partie ou risque de devenir une partie à toute procédure risquant d'être introduite, pendante, clôturée que ce soit en matière civile, pénale, administrative ou d'enquête, en raison du fait que la personne est ou était un administrateur de la Société; ou

(b) agit ou agissait, à la demande de la Société, comme administrateur de, ou exerce ou exerçait toute autre fonction, pour toute autre société ou association, investissement conjoint, trust ou autre entreprise.

16.2 L'indemnité de la Sous-Disposition 16.1 s'applique seulement si la personne a agi de façon honnête et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et, dans le cas de procédures pénales, si la personne n'avait pas de motif raisonnable de croire que son comportement était illégal.

16.3 La décision des administrateurs, que ce soit dans le cas d'une personne ayant agi de façon honnête et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société ou dans le cas d'une personne n'ayant pas de motif raisonnable de croire que son comportement était illégal, est en l'absence de fraude, suffisante pour les présents Statuts, à moins que cela entraîne une question de droit.

16.4 La fin de toutes les procédures par jugement, ordonnance, règlement à l'amiable, condamnation ou conclusion d'un nolle prosequi ne crée pas, par elle-même, une présomption que la personne n'a pas agi de façon honnête et de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société ou que la personne avait des motifs raisonnables de croire que son comportement était illégal.

16.5 La Société peut souscrire à et maintenir une assurance en relation avec toute personne qui est ou était administrateur, agent ou liquidateur de la Société, ou qui à la demande de la Société, agit ou agissait comme administrateur, agent ou liquidateur de, ou exerce ou exerçait toute autre fonction, dans une autre société, association, investissement conjoint, trust ou autre entreprise, contre toute responsabilité engagée à l'encontre de la personne et supportée par la personne dans le cadre de cette fonction, que la Société ait ou aurait eu le pouvoir d'indemniser la personne pour sa responsabilité, comme prévu dans les Statuts.

Documents

17.1 La Société gardera les documents suivants au siège de son représentant officiel:

(a) le Contrat de Société et les Statuts;

(b) le registre des actionnaires, ou une copie du registre des actionnaires;

(c) le registre des administrateurs, ou une copie du registre des administrateurs; et

(d) les copies de toutes les notifications et autres documents enregistrés par la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés depuis les dix dernières années.

17.2 Jusqu'à ce que les administrateurs le décident autrement par résolutions des administrateurs, la Société gardera l'original du registre des actionnaires et l'original du registre des administrateurs au centre d'affaires principal de la Société et fournira à son représentant officiel aux Iles Vierges Britanniques des copies à jour des registres dans les sept (7) jours de tout changement.

17.3 Si la Société conserve seulement une copie du registre des actionnaires ou une copie du registre des administrateurs au siège de son représentant officiel, elle:

(a) notifiera le changement par écrit au représentant officiel dans les 15 jours de tout changement dans le registre concerné; et

(b) fournira au représentant officiel un document écrit de l'adresse physique de l'endroit ou des endroits où l'original du registre des actionnaires ou l'original du registre des administrateurs est conservé.

17.4 La Société conservera les documents suivants au siège de son représentant officiel ou à tout autre(s) endroit ou endroits fixé(s) par les administrateurs:

(a) les procès-verbaux des assemblées et résolutions des actionnaires;

(b) les procès-verbaux des assemblées et résolutions des administrateurs et comités des administrateurs; et

(c) une impression du Sceau, s'il y en a un.

17.5 Tout lieu où est maintenu tout document original auquel il est fait référence dans cette Disposition autre que le siège du représentant officiel de la Société, et l'endroit dans lequel ont été déménagés les documents originaux sera fourni dans les 14 jours du déménagement au représentant officiel avec l'adresse physique du nouveau lieu où sont conservés les documents de la Société.

17.6 Les documents conservés par la Société en vertu de cette Disposition devront être sous forme écrite soit totalement soit partiellement comme documents électroniques respectant les exigences de la loi applicable.

Registre des sûretés

18.1 La Société devra maintenir au siège de son représentant officiel un registre des sûretés dans lequel seront comptabilisés les éléments suivants relatifs à chaque hypothèque, sûreté, et autres charges créés par la Société:

(a) la date de la création de la sûreté;

(b) une courte description des dettes garanties par la sûreté;

(c) une courte description des propriétés grevées;

(d) les noms et adresses de l'administrateur de la garantie ou, s'il n'y en a pas, les noms et adresses du bénéficiaire de la sûreté;

(e) à moins que la sûreté ne soit une garantie au porteur, les noms et adresses du détenteur de la sûreté;

(f) les détails de toute interdiction ou restriction contenue dans un instrument créant la sûreté relatif au pouvoir de la Société de créer toute future sûreté ayant un rang supérieur ou égal à cette sûreté.

Sceau

19.1 La Société peut avoir plus d'un Sceau et toute référence faite dans les présents Statuts au Sceau sera une référence faite à tous les Sceaux qui pourront être adoptés par résolutions des administrateurs. Les administrateurs s'assureront de la bonne garde du Sceau et une empreinte de celui-ci sera conservée au siège social. Sauf autre règle expressément prévue dans les présents Statuts, l'apposition du Sceau sur un instrument écrit sera faite devant témoin et attestée par la signature de tout administrateur ou autre personne qui serait autorisée par résolutions des administrateurs. Une telle autorisation peut être donnée avant ou après que le Sceau ait été apposé, peut être générale ou particulière et peut concerner plusieurs appositions de sceaux. Les administrateurs peuvent prévoir le fac-similé du Sceau et de la signature de tout administrateur ou personne autorisée qui peuvent être reproduit par impression ou autre moyen sur tout instrument et qui auront la même force et validité que si le Sceau avait été apposé sur un tel instrument et avait été attesté comme décrit ci-dessus.

Distribution au moyen de dividendes

20.1 Les administrateurs affecteront annuellement cinq pourcent (5%) des bénéfices annuels de la Société à une réserve spéciale. Aucune distribution ne devra être faite à partir de cette réserve jusqu'à ce que le montant soit égal à dix pourcent (10%) du montant du capital social émis de la Société.

20.2 Sous réserve de l'accord des actionnaires, les administrateurs de la Société, pourront, par des résolutions des administrateurs, autoriser une distribution au moyen de dividendes à un moment et d'un montant qu'ils estiment adaptés s'ils sont persuadés, sur base de motifs raisonnables, qu'immédiatement après la distribution, la valeur de l'actif de la Société excédera le montant total de ses dettes, capital social émis et réserve légale, et que la Société sera capable de payer ses dettes lorsqu'elles deviendront exigibles.

20.3 Les dividendes pourront être payés en numéraire, en actions ou autre.

20.4 Comme précisé dans la Sous-Disposition 21.1, il sera donné à chaque actionnaire une notification de tout dividende qui pourra être déclaré et tous les dividendes non réclamés durant les trois (3) années suivant leur déclaration seront abandonnés par résolutions des administrateurs au bénéfice de la Société.

20.5 Aucun dividende ne portera intérêt et aucun dividende ne sera payé sur les Actions de Trésorerie.

Comptes et Contrôle

21.1 La Société conservera les documents qui sont suffisants pour montrer et expliquer les transactions de la Société et qui permettront, à tout moment, de déterminer la situation financière de la Société avec une précision raisonnable.

21.2 La Société peut, par résolutions des actionnaires, appeler les administrateurs à préparer périodiquement et rendre disponible un compte de résultat et un bilan. Les comptes de résultat et bilan seront préparés afin de donner une vision sincère et juste des profits et des pertes de la Société pour une période financière et une vision sincère et juste des actifs et passifs de la Société à la fin de la période financière.

21.3 La Société peut, par résolutions des actionnaires, exiger que les comptes soient contrôlés par des commissaires.

21.4 Les premiers commissaires seront nommés par résolutions des actionnaires.

21.5 Les actionnaires nommeront des commissaires indépendants pour être les commissaires de la Société.

21.6 Les comptes de la Société seront contrôlés annuellement.

21.7 Les commissaires examineront chaque compte de résultat et bilan devant être présentés à l'assemblée des actionnaires ou autrement donné aux actionnaires et établiront un rapport écrit disant que:

(a) selon leur opinion les comptes de résultat et bilan donne une sincère et juste vision respectivement des profits et pertes de la période couverte par les comptes et des actifs et passifs de la Société à la fin de la période; et

(b) toutes les informations et explications requises par les commissaires ont été obtenues.

21.8 Le rapport des commissaires devra être joint aux comptes et devra être lu à l'assemblée des actionnaires à laquelle les comptes seront présentés devant la Société ou autrement donnés aux actionnaires.

21.9 Chaque commissaire de la Société aura le droit d'accès, à tout moment, aux livres, comptes et pièces justificatives de la Société, et sera autorisé à exiger des administrateurs et agents de la Société les informations et explications qu'il juge nécessaires pour remplir ses fonctions de commissaire.

21.10 Les commissaires de la Société seront autorisés à recevoir une notification de, et à être présents, aux assemblées des actionnaires auxquelles les comptes annuels contrôlés de la Société sont présentés.

Notifications

22.1 Toute notification, information ou déclaration écrite à donner par la Société aux actionnaires pourra être donné par lettre adressée à chaque actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires, à tout agent nommé par l'actionnaire et notifié à la Société, ou électroniquement par tout fax ou adresse de courriel précédemment notifiée à la Société et qui apparaît à côté du nom des actionnaires dans le registre des actionnaires, une notification de convocation à l'assemblée des actionnaires sera aussi publiée dans le journal officiel Luxembourgeois et dans un journal distribué à Luxembourg.

22.2 Toute assignation, notification, ordonnance, document, citation, information ou déclaration écrite à signifier à la Société peut être communiqué en la remettant ou en l'envoyant par lettre recommandée adressée à la Société, à son siège social, ou en la remettant ou en l'envoyant par lettre recommandée au représentant officiel de la Société.

22.3 La signification de tout assignation, notification, ordonnance, document, citation, information ou déclaration écrite à la Société peut être prouvée en montrant que les assignations, notification, ordonnance, document, citation, information ou déclaration écrite ont été délivrés au siège social ou au représentant officiel de la Société ou que ceux-ci ont été envoyés par courrier à un moment auquel il est admis que la délivrance au siège social ou au représentant officiel de la Société a eu lieu dans un délai normal d'expédition pour cette signification et était correctement adressé et les frais d'expédition prépayés.

Liquidation volontaire et Dissolution

23.1 La Société peut, par résolutions des actionnaires, nommer un liquidateur volontaire.

Continuité

24.1 La Société peut, par une résolution des actionnaires ou par une résolution adoptée unanimement par tous les administrateurs de la Société, continuer à exister comme société constituée sous les lois d'une juridiction en dehors des Iles Vierges Britanniques de la façon prévue par ces lois.

Les Statuts seront en vigueur à la date du présent acte.»

Troisième résolution

L'assemblée générale prend note du rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises, Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à 83, Parc d'Activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.268, qui a vérifié la valeur des actifs de la Société.

La conclusion du rapport d'évaluation lit comme suit:

«[Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least equal to the share capital of the Company.

Ce rapport d'évaluation demeura annexé au présent acte.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de nommer avec effet le jour d'aujourd'hui, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et pour l'exercice des pouvoirs découlant des pouvoirs du conseil d'administration de la Société:

- Monsieur Philip Kenny, Non-Executive Charman, né à Dublin, Irlande le 4 juillet 1961, demeurant à 25 Gerard Road, Londres, SW13 9RQ, Royaume-Uni;
- Monsieur James Kenny, Chief Executive Officer, né à Dublin, Irlande le 24 juillet 1965, demeurant à 17 Palmerston Gardens, Rathmines, Dublin 6, Irlande; et
- Monsieur Paul McGuinness, Chief Financial Officer, né à Dublin, Irlande le 3 août 1974, demeurant à 102 Meadow Grove, Churchtown, Dublin, Irlande.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de nommer la personne suivante en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Grant Thornton Limited, ayant son siège à Lefebvre House, Lefebvre Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 3TF
- L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes pré-mentionnées, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GUY HARLES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13583. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010159448/1297.

(100183839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.053.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010166252/10.

(100192674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.000.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.977.

Constituée par devant Me Paul Friders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 Janvier 2008, Acte publié au Mémorial C N°255

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema II S.à r.l.

Nicole Götz

Manager A

Référence de publication: 2010165319/14.

(100190420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Promo-Markt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 119.950.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus.

Signature.

Référence de publication: 2010165306/10.

(100190387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Quesse SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.325.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165307/10.

(100190843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Quesse SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.325.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165308/10.

(100190844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Rabotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 70.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

RABOTECH S.A.

Signature

Référence de publication: 2010165309/13.

(100190629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Realvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.636.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165310/10.

(100190839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Relaxation 2000, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 55.993.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13/12/2010.

Pour RELAXATION 2000 S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010165311/12.

(100190645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Retrouvilles Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 58.409.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus.

Signature.

Référence de publication: 2010165312/10.

(100190521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Rupelzand International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 65.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010165316/12.

(100190635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Reumonservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4953 Hautcharage, 58, Cité Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 29.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010165313/10.

(100191204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Richars Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 141.943.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010165314/10.

(100191143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Richars Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 141.943.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010165315/10.

(100191149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

SaarLux Solutions S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 135.723.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Stadtbredimus, 26.11.10.

Signature.

Référence de publication: 2010165317/10.

(100190516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.000.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.977.

Constituée par devant Me Paul Friders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 Janvier 2008, Acte publié
au Mémorial C n°255

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema II S.à r.l.
Nicole Götz
Manager

Référence de publication: 2010165320/14.

(100190423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Microtron Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.252.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162409/10.

(100187589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Marshall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162413/10.

(100187526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Keyrights International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.187.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "KEYRIGHTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 98187, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 155 du 6 février 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 236 du 16 mars 2005.

La séance est ouverte à 18:00 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Dupont, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 18:15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52550. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160479/53.

(100184996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.